



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 3 avril 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12.001 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

12.002 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

12.003 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20 – Affaires contractuelles

20.001 Aliénation de biens meubles

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1135890001

Accorder à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un don d'environ 5 000 documents périmés, abimés ou sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés comme suit : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » /Approuver le projet de convention à cet effet

20.002 Appel d'offres public

CE Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles - 1136178001

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation d'habits de combat pour le SIM, selon le devis 13-12804,

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - 1120206017

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 3M Cogent inc. pour le renouvellement du service d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 pour une somme maximale de 440 810,70\$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309009

Accorder un contrat à Néolect / Le Saux inc. d'une durée de trente-six (36) mois, pour l'acquisition et l'installation de cent (100) caméras motorisées de type PTZ pour la surveillance du réseau artériel et l'observation des conditions routières à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une somme maximale de 1 587 851,72 \$ taxes incluses. - Appel d'offres public 13-12438 - (5 soumissionnaires)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1135281002

Autoriser la prolongation de 2 ententes-cadre conclues avec Équipements de sécurité Universel Inc. et avec Antonio Moreau (1984) Ltée, pour la fourniture de bottes de sécurité et de souliers de sécurité pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal. (CG09 0287) (Montant estimé pour la prolongation de 2 ententes 437 923,81 \$).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1132414001

Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période d'un an, pour une somme maximale de 97 195,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (13-12646) - 2 soumissionnaires (1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.007 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130652001

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Roussin (0868) situé au 12 125, rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 751 581,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5628 (6 soumissionnaires).

20.008 Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131035003

Accorder un contrat à la firme Gestion MC2 Inc. pour les travaux de remplacement de génératrice et divers travaux à la caserne de pompiers n° 21 située 6025, rue Lavoisier dans l'arrondissement de Saint-Léonard (3336) - Dépense totale de 554 086,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5601 (4 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.009 Contrat de construction

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1133046001

Accorder un contrat à AXE construction Inc., pour les travaux de restauration du restaurant de la tente Fuji du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 295 003,05 \$ (contrat : 231 766,80\$, incidences : 63 236,25 \$), taxes incluses - Appel d'offres public #JAR-2012-20-2 - (5 soumissionnaires)

20.010 Contrat de services professionnels

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1120650001

Octroyer un contrat de services professionnels à Jacques White + Isabelle Le Clair pour les services de conseillers professionnels visant la préparation et la tenue d'un concours de design urbain dans le cadre de la démarche de planification participative pour la mise en valeur du site de l'hippodrome de Montréal et ses abords, pour une somme maximale de 89 680,50 \$ taxes incluses. Appel d'offres sur invitation 12-12551 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

20.011 Contrat de services professionnels

CE Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier - 1133592001

Autoriser une dépenses additionnelle de 19 338,80\$, taxes incluses, pour compléter les travaux de fermeture d'une Fiducie de convention de retraite des employés de la Ville de Montréal, modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Mazars Harel Drouin (CE11 0434 - convention initiale), majorant ainsi le montant total du contrat de 95 734,45 \$ à 115 073,25 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.012 Contrat de services professionnels

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134804001

Autoriser la prolongation, pour deux périodes de six mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec la firme Ethnoscop pour la fourniture sur demande de services professionnels en archéologie requis dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération (montant estimé de l'entente : 291 012,54\$)

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

20.013 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130879001

Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2013 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver un projet de protocole à cet effet

20.014 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131535003

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à École de percussions du Québec pour le projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme! », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133684001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le projet et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.016 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1130302002

Accorder un soutien financier de 80 000 \$ non récurrent à Regroupement des Magasins-partage de l'île de Montréal pour le soutien de ses activités 2013, provenant du budget de fonctionnement de la Direction de la diversité sociale. / Approuver le projet de convention à cet effet

20.017 Autres affaires contractuelles

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1122463008

Accepter la succession d'Antoine Laurent Fabre et autoriser la liquidatrice successorale à vendre l'immeuble sis aux 10 542 et 10 544 de l'avenue St-Charles à Montréal, aux conditions énoncées à la déclaration de transmission jointe au présent sommaire.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130634004

Prolonger pour une période de 12 mois la mise en réserve d'un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation « La Montagne verte » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2013.

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Capital humain et des communications , Dotation main d'oeuvre et rémunération des cadres - 1133079001

Adopter le plan d'action de la Ville de Montréal en accès à l'égalité en emploi 2013-2015

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

30.003 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131005002

Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement «Tour de l'Île » le 2 juin 2013, de 8 h 30 à 16 h 30. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Rosemont—La Petite-Patrie, Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, Le Sud-Ouest, de Lachine, de LaSalle, de Verdun et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Tour de l'Île

30.004 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130577001

Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 22 avril au 14 juin 2013.

30.005 Budget - Autorisation de dépense

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1121175006

Autoriser un remboursement totalisant 263 546,63 \$, taxes incluses, afin de rembourser les arrondissements ayant effectué la collecte et le déchiquetage des branches avant l'entrée en vigueur de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Émondage Allard inc. (CE12 0969), et les arrondissements ayant effectué ces travaux en régie dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne.

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1130649001

Autoriser l'affectation d'un surplus de 54 000 \$ en provenance du fond de stabilisation des redevances de la Commission des services électriques de Montréal vers ses dépenses d'exploitation, dans le cadre de la création d'un poste.

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Capital humain et des communications , Santé mieux-être et administration - 1130889001

Autoriser un virement budgétaire de 407 400,00 \$ incluant quatre (4) postes, en provenance de la Section du soutien aux employés (Qualité de vie au travail) de la Direction centre de services - ressources humaines du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) vers la Direction santé, mieux-être et administration au Service du capital humain et des communications (SCHC) afin de consolider l'ensemble des activités prévues dans le nouveau modèle d'affaires.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Verdun , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1132735001

Autoriser un virement budgétaire au montant de 1 165 227 \$, à titre de contribution supplémentaire du Fonds des équipements culturels, pour les travaux de réaménagement de l'Édifice Guy-Gagnon, dans le cadre du projet du Centre de diffusion culturelle et École de cirque de Verdun

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

50.001 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041008

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 18 mars au 22 mars 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 3 avril 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

12.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

12.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Aliénation de biens meubles

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1135890001

Accorder à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un don d'environ 5 000 documents périmés, abimés ou sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés comme suit : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » / Approuver le projet de convention à cet effet

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - 1120206017

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 3M Cogent inc. pour le renouvellement du service d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 pour une somme maximale de 440 810,70\$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309009

Accorder un contrat à Néoelect / Le Saux inc. d'une durée de trente-six (36) mois, pour l'acquisition et l'installation de cent (100) caméras motorisées de type PTZ pour la surveillance du réseau artériel et l'observation des conditions routières à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une somme maximale de 1 587 851,72 \$ taxes incluses. - Appel d'offres public 13-12438 - (5 soumissionnaires)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1135281002

Autoriser la prolongation de 2 ententes-cadre conclues avec Équipements de sécurité Universel Inc. et avec Antonio Moreau (1984) Ltée, pour la fourniture de bottes de sécurité et de souliers de sécurité pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal. (CG09 0287) (Montant estimé pour la prolongation de 2 ententes 437 923,81 \$).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1132414001

Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période d'un an, pour une somme maximale de 97 195,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (13-12646) - 2 soumissionnaires (1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.007 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130652001

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Roussin (0868) situé au 12 125, rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 751 581,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5628 (6 soum.).

20.008 Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131035003

(AJOUT) Accorder un contrat à la firme Gestion MC2 Inc. pour les travaux de remplacement de génératrice et divers travaux à la caserne de pompiers n° 21 située 6025, rue Lavoisier dans l'arrondissement de Saint-Léonard (3336) - Dépense totale de 554 086,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5601 (4 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.009 Contrat de construction

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1133046001

Accorder un contrat à AXE construction Inc., pour les travaux de restauration du restaurant de la tente Fuji du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 295 003,05 \$ (contrat : 231 766,80\$, incidences : 63 236,25 \$), taxes incluses - Appel d'offres public #JAR-2012-20-2 - (5 soumissionnaires)

20.010 Contrat de services professionnels

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1120650001

Octroyer un contrat de services professionnels à Jacques White + Isabelle Le Clair pour les services de conseillers professionnels visant la préparation et la tenue d'un concours de design urbain dans le cadre de la démarche de planification participative pour la mise en valeur du site de l'hippodrome de Montréal et ses abords, pour une somme maximale de 89 680,50 \$ taxes incluses. Appel d'offres sur invitation 12-12551 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

20.011 Contrat de services professionnels

CE Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier - 1133592001

Autoriser une dépenses additionnelle de 19 338,80\$, taxes incluses, pour compléter les travaux de fermeture d'une Fiducie de convention de retraite des employés de la Ville de Montréal, modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Mazars Harel Drouin (CE11 0434 - convention initiale), majorant ainsi le montant total du contrat de 95 734,45 \$ à 115 073,25 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.012 Contrat de services professionnels

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134804001

Autoriser la prolongation, pour deux périodes de six mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec la firme Ethnoscop pour la fourniture sur demande de services professionnels en archéologie requis dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération (montant estimé de l'entente : 291 012,54\$)

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

20.013 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130879001

Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2013 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver un projet de protocole à cet effet

20.014 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131535003

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à École de percussions du Québec pour le projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme! », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133684001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le projet et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.016 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1130302002

Accorder un soutien financier de 80 000 \$ non récurrent à Regroupement des Magasins-partage de l'île de Montréal pour le soutien de ses activités 2013, provenant du budget de fonctionnement de la Direction de la diversité sociale. / Approuver le projet de convention à cet effet

20.017 Autres affaires contractuelles

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1122463008

(AJOUT) Accepter la succession d'Antoine Laurent Fabre et autoriser la liquidatrice successorale à vendre l'immeuble sis aux 10 542 et 10 544 de l'avenue St-Charles à Montréal, aux conditions énoncées à la déclaration de transmission jointe au présent sommaire.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130634004

Prolonger pour une période de 12 mois la mise en réserve d'un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation « La Montagne verte » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2013.

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Capital humain et des communications , Dotation main d'oeuvre et rémunération des cadres - 1133079001

Adopter le plan d'action de la Ville de Montréal en accès à l'égalité en emploi 2013-2015

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

Mention spéciale : Dossier déjà soumis à la séance du 20 mars 2013, 8 h 30, à l'article 30.001

30.003 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131005002

Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement «Tour de l'Île » le 2 juin 2013, de 8 h 30 à 16 h 30. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, Le Sud-Ouest, de Lachine, de LaSalle, de Verdun et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Tour de l'Île

30.004 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130577001

Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 22 avril au 14 juin 2013.

30.005 Budget - Autorisation de dépense

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1121175006

Autoriser un remboursement totalisant 263 546,63 \$, taxes incluses, afin de rembourser les arrondissements ayant effectué la collecte et le déchetage des branches avant l'entrée en vigueur de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Émondage Allard inc. (CE12 0969), et les arrondissements ayant effectué ces travaux en régie dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne.

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Commission des services électriques, Bureau du Président de la commission - 1130649001

Autoriser l'affectation d'un surplus de 54 000 \$ en provenance du fond de stabilisation des redevances de la Commission des services électriques de Montréal vers ses dépenses d'exploitation, dans le cadre de la création d'un poste.

30.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Verdun, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1132735001

Autoriser un virement budgétaire au montant de 1 165 227 \$, à titre de contribution supplémentaire du Fonds des équipements culturels, pour les travaux de réaménagement de l'Édifice Guy-Gagnon, dans le cadre du projet du Centre de diffusion culturelle et École de cirque de Verdun

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041008

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 18 mars au 22 mars 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	19
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	7

CE : 12.001

2013/04/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2013/04/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003

2013/04/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1135890001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements - Bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un don d'environ 5 000 documents périmés, abimés ou sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés comme suit : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »./Approuver le projet de convention à cet effet

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un don d'environ 5 000 documents périmés, abimés ou sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » ;
2. d'approuver le projet de convention à cet effet entre la Ville de Montréal et Les Amis de la Bibliothèque de Montréal ;
3. d'autoriser le Directeur de la Culture et du Patrimoine à signer le projet de convention au nom de la Ville de Montréal.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2013-03-15 18:56
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1135890001

IDENTIFICATION

Dossier # :1135890001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements - Bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un don d'environ 5 000 documents périmés, abîmés ou sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés comme suit : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »./Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de maintenir un niveau de qualité et d'actualité dans leurs collections, les bibliothèques montréalaises participantes doivent éliminer régulièrement des documents périmés et abîmés. Devant la nécessité de disposer de ces biens et de libérer des locaux d'entreposage de manière productive, les bibliothèques montréalaises participantes ont conçu le projet de donner ces documents à «Les Amis de la Bibliothèque de Montréal», organisme à but non lucratif, voué à la promotion de la lecture et des bibliothèques auprès de la population, et ce, afin que cet organisme assure la gestion de leur solde de documents.

C'est ainsi que depuis 1996, « la Ville de Montréal » et «Les Amis de la Bibliothèque de Montréal» conviennent d'une entente relativement à la cession de documents afin d'organiser un solde de livres et de réinjecter la majeure partie des profits dans le programme d'animation des bibliothèques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0565 - 25 avril 2012 - Accorder un don d'environ 10 000 documents périmés, abîmés ou sous-utilisés, comprenant des livres et périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés : «retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal»;

CE11 0515 - 13 avril 2011 - Accorder un don d'environ 20 000 documents périmés, abîmés ou sous-utilisés, comprenant des livres et périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés : «retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal»;

CE10 0630 - 5 mai 2010 - Accorder un don de 20 000 documents identifiés « Retirés de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal ».

DESCRIPTION

Don de documents périmés issus de la collection de l'ancienne bibliothèque Centrale de Montréal: comprenant environ 5 000 livres et périodiques ainsi que des documents audiovisuels, destinés aux adultes et aux jeunes, élagués et entreposés avant l'année 2012. Ces dits documents seront identifiés : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » sur la page de titre ou la pochette.

- La Ville accorde à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » une date butoir, se terminant le 30 juin 2013, pour disposer de ces documents.
- Le solde des documents de «Les Amis de la Bibliothèque de Montréal» est réalisé grâce à la participation d'une centaine de bénévoles.

JUSTIFICATION

Le solde de ces documents génère en moyenne des revenus de 7 500 \$.

- Le don de ces documents représente un intérêt pour la Ville qui bénéficie d'avantages économiques liés à la gestion déléguée d'une vente de livres.
- La majeure partie des profits du solde de livres serviront, entre autres, à financer des activités d'animation (exemples : L'heure du conte en pyjama, rencontres d'auteurs, théâtre jeune public, etc.) dans les bibliothèques publiques de Montréal. En 2011, 277 activités ont été financées et pour l'année 2012, 302 activités

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S-O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier s'inscrit dans les pratiques de développement durable de la Ville de Montréal, selon le "Plan de développement de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015" notamment sous l'aspect de l'action numéro 23 - Planter des mesures de récupération et de valorisation, par le biais de la réutilisation et/ou réemploi des documents dont les bibliothèques de Montréal ne se serviront plus.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le solde de documents, organisé par «Les Amis de la Bibliothèque de Montréal», est un événement attendu année après année et il est très apprécié des Montréalais. Il fait également l'objet d'un intérêt médiatique assez important. De plus, les revenus de ce solde sont redonnés aux arrondissements participants pour des activités d'animation dans leurs bibliothèques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux de communication tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2013 : Signature de la convention par le directeur Culture et patrimoine de la Ville de Montréal et par le président de « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal ».

Du 18 au 26 avril 2013 : Livraison d'environ 5 000 documents périmés, abîmés ou sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés comme suit : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal ».

Du 27 avril au 5 mai 2013 : Solde de livres organisé par « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal ».

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux règles et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ivan FILION

Chef de division programmes et services aux arrondissements

Tél : 514-872-9075

Télécop. : 514 872-0530

ENDOSSÉ PAR

Louise GUILLEMETTE-LABORY

Directrice associée - Bibliothèques

Tél : 514-872-1608

Télécop. : 514 872-0530
Date d'endos. : 2013-03-08

Dossier # :1135890001

CE : 20.002

2013/04/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1120206017**

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations , Service de soutien aux opérations policières , Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 3M Cogent inc. pour le renouvellement du service d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 pour une somme maximale de 440 810,70\$, taxes incluses (fournisseur unique).

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 3M Cogent inc., fournisseur unique, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour le renouvellement du service d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le SPVM, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 440 810,70\$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme du 1er janvier 2013 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-02-20 08:40**Signataire :**

Marc PARENT

DIRECTEUR
Police , Direction principale**Dossier # :1120206017**

IDENTIFICATION**Dossier # :1120206017**

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations , Service de soutien aux opérations policières , Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 3M Cogent inc. pour le renouvellement du service d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 pour une somme maximale de 440 810,70\$, taxes incluses (fournisseur unique).

CONTENU**CONTEXTE**

Le système de gestion des empreintes digitales (AFIS - Automated Fingerprint Identification System) supporte les activités de bertillonnage et d'identification des individus dans le cadre des opérations policières du SPVM depuis 1995.

Ce système regroupe des équipements de saisie d'empreintes digitales (bertillonnage) dans les centres opérationnels et les tribunaux du territoire, des équipements de recherche et de contrôle de qualité à la Section identification judiciaire et des équipements de traitement et de stockage de fichiers électroniques d'empreintes aux différents centres opérationnels du SPVM.

Le système AFIS permet de gérer la capture en direct des empreintes digitales, leur stockage de même que les recherches aux fins d'identification d'individus.

C'est en septembre 2006 que le conseil d'agglomération autorisait l'octroi du contrat du système AFIS à 3M Cogent inc. (la raison sociale de cette entreprise a changé au fil des années). Ce contrat permettait d'acquérir un logiciel, l'équipement de capture et de traitement pour la gestion des empreintes digitales au SPVM. Il est important de souligner que certaines clauses du contrat permettaient au SPVM d'exercer différentes options pour la durée du contrat. Ainsi, entre 2006 et 2012, le SPVM a retenu l'option de doubler la qualité de la résolution des images d'empreintes digitales afin de fournir un meilleur outil aux techniciens de scènes de crime. Également, un équipement de saisie additionnel a été installé au Palais de justice de Montréal. Finalement, des équipements supplémentaires d'identification rapide ont été acquis pour les centres opérationnels du SPVM.

La durée de vie utile du système AFIS est de 8 ans et le premier contrat s'échelonnait sur

une période de 5 ans, soit de 2007 à 2011. En 2008, une dépense additionnelle était requise pour couvrir l'augmentation des coûts d'entretien ainsi que l'ajout d'une année supplémentaire d'entretien. Par conséquent, la fin du contrat est le 31 décembre 2012.

Le SPVM recommande de renouveler le présent contrat pour le reste de la durée de vie utile (3 ans) du système AFIS, soit de 2013 à 2015. Aucun ajout ou achat d'équipement n'est requis pour ce renouvellement.

Étapes terminées	Coût	Date de début	Date de fin
Autoriser une dépense additionnelle de 286 897 \$ pour couvrir l'augmentation des coûts d'entretien du système AFIS utilisé par le SPVM, ainsi que l'ajout d'une année supplémentaire d'entretien, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à 3M Cogent inc. de 2 707 225,00 \$ à 2 994 122,00 \$. CG08 0467 - 25 septembre 2008	286 897,00 \$	1er janvier 2008	31 décembre 2012
Octroi d'un contrat à 3M Cogent inc. pour l'acquisition d'un logiciel d'empreintes digitales (système AFIS) pour le SPVM CG06 0328 - 31 août 2006	2 707 225,00 \$	1er janvier 2007	31 décembre 2011

Étape à autoriser dans le présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin
Accorder un contrat à 3M Cogent inc. pour le renouvellement du service d'entretien du système AFIS utilisé par le SPVM.	440 810,70\$	1er janvier 2013	31 décembre 2015

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0467 - 25 septembre 2008 - Autoriser une dépense additionnelle de 286 897 \$, taxes incluses, pour couvrir l'augmentation des coûts d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le SPVM ainsi que l'ajout d'une année supplémentaire d'entretien, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Cogent Systems de 2 707 225 \$ à 2 994 122 \$, taxes incluses.

CG06 0328 - 31 août 2006 - Octroi d'un contrat à Cogent inc. pour l'acquisition d'un logiciel d'empreintes digitales (système AFIS) pour le SPVM, au prix total approximatif de 2 707 225,60 \$, taxes incluses.

CE05 1868 - 21 septembre 2005 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un système de gestion des empreintes digitales (AFIS) pour le SPVM.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder à 3M Cogent inc. pour le renouvellement du service d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le SPVM pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 pour une somme maximale de 440 810,70\$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

L'offre de services pour le renouvellement du service d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) a été transmise par 3M Cogent inc. qui est le fournisseur unique de ces

services parce qu'il s'agit de compatibilité de logiciels.
Dans un contexte de fournisseur unique, cette offre équivaut à l'estimation exigée par l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes.

De plus, l'article 15.2 du contrat prévoit le renouvellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroyer un contrat de 440 810,70\$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat d'entretien du système AFIS utilisé par le SPVM, et ce, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières, Division des opérations budgétaires et évaluation financière du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le bon fonctionnement du système AFIS ne peut être assuré sans une entente de service pour l'entretien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : mars 2013
- Période d'entretien : janvier 2013 à décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Loi sur les cités et villes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Isabelle NOURY)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane CHARRON

Clef de section Développement des technologies

Tél : 514-280-9276

Télécop. : 5142-280-3451

ENDOSSÉ PAR

Bruno PASQUINI

Directeur adjoint, Activités de soutien aux opérations

Tél : 514-280-2317

Télécop. : 514-280-2008

Date d'endos. : 2012-11-20

Dossier # :1120206017



Dossier # : 1135309009

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néolect / Le Saux inc. d'une durée de trente-six (36) mois, pour l'acquisition et l'installation de cent (100) caméras motorisées de type PTZ pour la surveillance du réseau artériel et l'observation des conditions routières à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une somme maximale de 1 587 851,72 \$ taxes incluses. - Appel d'offres public 13-12438 - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Néolect Le Saux inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de de 36 mois, le contrat pour l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées et d'encodeurs utilisées pour la surveillance du réseau artériel et l'observation des conditions de circulation à partir du centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une somme maximale de 1 587 851,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (13-12438).

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-03-26 10:27

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

Dossier # :1135309009

IDENTIFICATION**Dossier # :1135309009**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néolect / Le Saux inc. d'une durée de trente-six (36) mois, pour l'acquisition et l'installation de cent (100) caméras motorisées de type PTZ pour la surveillance du réseau artériel et l'observation des conditions routières à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une somme maximale de 1 587 851,72 \$ taxes incluses. - Appel d'offres public 13-12438 - (5 soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE****Plan stratégique des systèmes de transport intelligents (STI)**

Les STI désignent une vaste gamme de techniques appliquées au transport afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité, la fiabilité des réseaux de transport. En optimisant l'utilisation des infrastructures existantes et en favorisant les modes de transports collectifs, les STI s'inscrivent directement dans une perspective de développement durable.

Le Plan stratégique de STI est un document de planification développé en coopération avec différents partenaires internes et externes. Il en résulte un guide que ces partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en système de transport. Le plan propose 11 projets à mettre en oeuvre dans un horizon d'environ 10 ans afin de répondre aux besoins des différents partenaires comme:

- Le SPVM
- Le SIM
- La Sécurité publique
- La STM
- Le MTQ

Le Plan stratégique STI a été approuvé par le comité exécutif le 29 mars 2011 (CE11 0428).

Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU)

Parmi ces onze projets, trois ont été identifiés comme étant prioritaires dont celui de la création du CGMU. Le CGMU est en fait la salle de surveillance du réseau artériel. C'est par cette salle que transitera éventuellement toute l'information provenant du réseau artériel et celle que l'on veut communiquer aux différents outils sur le terrain. Afin de gérer efficacement la circulation, l'une des sources les plus précieuses d'information proviendra des caméras de surveillance, dont l'acquisition fait l'objet du présent mandat.

Le CGMU permettra au personnel d'exploiter efficacement les systèmes et ainsi contribuer entre autres à l'efficacité du réseau artériel et à l'amélioration du bilan de la sécurité tel que proposé dans le Plan de transport. Il est à noter que toute cette gestion dynamique du réseau artériel est rendue possible par la création d'un réseau de télécommunication qui relie entre elles et avec le CGMU, toutes les composantes de ce réseau. Cela inclut entre autres, les contrôleurs de feux de circulation, les panneaux à messages variables (PMV), les systèmes de détection des véhicules, les postes de comptage et aussi les caméras de surveillance.

Historique d'installation

Un contrat a été donné à Néolect Le Saux le 19 mars dernier (CM12 0202) afin de procéder à l'acquisition et à l'installation des 100 premières caméras de surveillance sur le réseau. L'installation de ces 100 caméras est complétée. À ces 100 caméras s'ajoute une dizaine de caméras qui ont été installées ponctuellement parallèlement à ce contrat, ce qui porte le total de caméras actuellement sur le réseau à environ 110. Voici un aperçu des étapes amorcées et de celles à venir dans ce dossier.

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminés			
- Système d'affichage vidéo	386 382,33 \$	29-mars-11	déc. 11
- Mur vidéo avec écrans cube	109 716,62 \$	03-août-11	janv. 12
- Installation des 100 premières caméras	1 288 643,22 \$	28-juin-12	05-nov-12
- Installation ponctuelle de caméras(10)	130 000,00 \$	01-janv-11	31-août-12
Étapes faisant l'objet du présent mandat			
- Installation de 100 caméras supplémentaires		juin-13	déc-13
Étapes à venir			
- Installation des caméras 210 à 500 en 3 contrats distincts		juin-14	déc-16

À noter également qu'à la suite de l'émission d'un avis du contentieux concernant les mesures à prendre afin de s'assurer de la conformité des installations en matière de respect de la vie privée, un document sur les règles d'utilisation des caméras a été réalisé à l'interne. Ce document comprend des mécanismes de sécurité similaires à ceux élaborés par le ministère des Transports du Québec. Tous les employés ayant accès à ces images doivent signer une déclaration de prise de connaissance et de respect de ces règles. À noter qu'aucune signalisation n'est requise pour informer les citoyens de la présence des caméras puisque les images diffusées ne permettent pas l'identification d'individus. Le document des règles d'utilisation se trouve en pièce jointe au présent sommaire.

Suite à l'accord du comité exécutif (CE12 2017) lors de la séance du mercredi 12 décembre 2012, la Direction des transports a effectué le lancement d'un appel d'offres qui a été publié dans SEAO et La Presse. L'appel d'offres a été lancé le 16 janvier et l'ouverture des enveloppes s'est faite le 11 février. (18 jours ouvrables).

Certains addendas ont été émis:

Addenda 1 (22 janvier): Réémettre des dessins techniques parce qu'illisible.

Addenda 2 (23 janvier): Fournir un dessin technique de potence et répondre à des questions

Addenda 3 (24 janvier): Modifier le gabarit d'enveloppe de retour

Addenda 4 (30 janvier): Modifier la date d'ouverture du 4 février pour le 11 février

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 2017 - 12 décembre 2012 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour un

contrat d'une durée maximale de 36 mois concernant l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées de type PTZ pour la surveillance du réseau artériel et l'observation des conditions de circulation à partir du Centre de Gestion de la Mobilité Urbaine (CGMU)

CM12 0202 - 19 mars 2012 Accorder un contrat à Néolect Le Saux inc. pour l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées utilisées pour la surveillance du réseau artériel et l'observation des conditions de circulation à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 499 681,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11788 - (3 soum.).

CE11 1106 - 3 août 2011 d'accorder un contrat à Applied Electronique Itée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration de quatre (4) écrans à projection arrière pour la mise en œuvre du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 109 716,62 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11517.

CE11 0407 - 29 mars 2011 Accorder à Solotech, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration d'un système d'affichage et de distribution vidéo pour la mise en œuvre du Centre de Gestion de la Mobilité Urbaine, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 386 382,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11528.

DESCRIPTION

La présente demande vise à acquérir et installer 100 caméras supplémentaires sur le réseau artériel ce qui portera le total des caméras sur le réseau à environ 210. Suite à l'implantation de ces caméras, environ 40% des 500 caméras nécessaires au monitoring de tout le réseau serait installé.

Ceci s'inscrit directement dans les orientations du plan stratégique mentionné ci-dessus et vise à compléter l'acquisition des composantes nécessaires à la télésurveillance du réseau artériel. Ces caméras de type PTZ (Pan-tilt-zoom) installées aux intersections permettent le monitoring en temps réel de points stratégiques du réseau. Les principales caractéristiques de ce type de caméra sont de pouvoir pivoter sur 360 degrés et d'effectuer des «zooms» (agrandissements d'image). Outre ces caméras, des encodeurs pour numériser l'image et optimiser la bande passante sont également nécessaires. Aussi, afin de minimiser les impacts visuels, le contrat comprend l'acquisition de supports pour intégrer les caméras au mobilier urbain.

Le contrat s'échelonne sur une période maximale de 36 mois. La répartition de la dépense sera de 35 % pour 2013, de 33 % pour 2014 et de 32 % pour 2015. La liste des endroits où seront installées les caméras est en pièce jointe au dossier. Cette liste demeure toutefois sujette à des modifications selon les budgets et les besoins.

À noter que le délai de validité des soumissions est de 180 jours.

JUSTIFICATION

1. Diminution des délais d'intervention

L'installation de ces caméras sur le réseau artériel est une composante majeure et indispensable pour le bon fonctionnement du CGMU. Premièrement, ces 100 caméras, installées à certains points névralgiques, permettraient d'obtenir des informations en temps réel sur les incidents et les perturbations du réseau. L'information recueillie par ces caméras sera directement retransmise au CGMU et traitée par le système d'affichage et de distribution vidéo afin, d'une part, que des actions puissent être prises en cas d'incidents sur le réseau et, d'autre part, de fournir une information visuelle continue sur les conditions de circulation. Le but est de réduire au minimum les délais d'intervention lors d'incidents (panne ou mauvais fonctionnement du système de feux de circulation, accident ou panne aux intersections).

2. Information aux voyageurs et aux partenaires

Les opérateurs du CGMU pourraient se servir de ces images afin de vérifier la situation de la circulation à une intersection donnée. Une fois traitées, ces informations fournies par les caméras pourraient être retransmises sur Géo-traffic, un autre projet inclut au plan stratégique STI, où l'information sur les conditions de circulation du réseau serait diffusée. Ainsi, les utilisateurs (services d'urgences, citoyens) pourraient utiliser cet outil afin de mieux planifier leurs déplacements. Ces caméras, étant localisées à des points stratégiques, répondraient en bonne partie aux besoins de visualisation de la circulation de ces usagers.

3. Gestion des événements planifiés

Les caméras aideraient également à la gestion de la circulation lors d'événements planifiés comme les événements sportifs, les spectacles, les manifestations ou autres événements qui ont un impact sur les déplacements routiers.

4. Mesures d'urgence

De plus, ces caméras pourraient être accessibles au centre de sécurité civile qui pourrait s'en servir à des fins de sécurité publique lors d'événements spéciaux (pluies exceptionnelles, fuite de gaz, verglas) ou pour l'application des mesures d'urgence en cas de sinistre.

La structure de l'OSCAM (Organisation de la sécurité publique de l'agglomération de Montréal) comprend 10 missions d'agglomération et 4 missions locales. Chaque mission comprend un ensemble d'activités propres à la sécurité civile qui requiert un plan de mission chacun sous la responsabilité d'une unité administrative. Le 28 septembre 2010, l'administration de la Ville a donné son accord de jumeler le centre de fonctionnement de la mission «Infrastructures essentielles» avec le CGMU. Ainsi, la salle de réunion prévue pour le CGMU pourra être utilisée comme salle de réunion spéciale pour la mission «infrastructures essentielles» permettant une optimisation des ressources et des infrastructures présentes.

Le CGMU, via les images vidéo en continu, permettrait à la mission d'avoir accès à ce qui se passe sur le terrain à des endroits qui seront choisis ultérieurement en fonction de leur importance stratégique. Le but est de permettre de prendre des décisions et d'agir efficacement afin d'assurer aux citoyens une gestion adaptée et sécuritaire des déplacements en temps réel, et d'intervenir en situation d'urgence ou de catastrophe pour permettre l'opération stratégique des axes routiers ciblés.

5. Outil potentiel pour l'amélioration de la sécurité des clientèles vulnérables

Dans le contexte où le Plan de transport vise à réduire la dépendance à l'automobile en investissant de façon importante dans les modes de transport collectifs et actifs, de nouvelles questions se posent quant à l'efficacité et l'usage sécuritaire des aménagements dans lesquels nous investissons pour les clientèles vulnérables telles que les piétons et les cyclistes (17^e chantier «Accroître la sécurité des déplacements»). Il y a actuellement très peu de données disponibles pour analyser et mieux comprendre ces interactions. Or, la possibilité d'observer en direct des images vidéo provenant de caméras installées à divers endroits sur le réseau à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine suscite un grand intérêt.

Les caméras permettent d'observer les comportements et les interactions qui peuvent être conflictuels entre divers types d'usagers. D'ailleurs, de nouvelles technologies émergent actuellement et des recherches sont en cours à l'École Polytechnique de Montréal en

collaboration avec d'autres universités au Canada pour faire la détection et le suivi automatiques des usagers à partir de l'imagerie vidéo pour identifier les zones de risques de collisions.

L'analyse de l'imagerie vidéo qui serait affichée dans le Centre de gestion de la mobilité urbaine permettrait ainsi d'avoir une approche plus proactive en observant et en identifiant les comportements qui sont susceptibles de causer une collision et éventuellement d'établir un plan d'intervention pour éviter que certaines collisions surviennent. Il ne s'agit pour l'instant que d'une opportunité à explorer, mais cette approche pourrait être très utile dans le développement de nouvelles solutions pour régler certaines problématiques reliées à la dynamique de la circulation.

La conception et l'opération des caméras installées aux feux de circulation sont basées sur une technologie et une méthodologie particulière tenant compte des contraintes terrain puisqu'elles doivent être interreliées avec les feux de circulation. Cela explique pourquoi peu de preneurs du cahier des charges ont soumissionné (5/14 ou 36%)

Lorsqu'il est question d'une technologie et d'une méthodologie particulière nous faisons référence à des éléments comme les suivants

- La dimension importantes des équipements est problématique par rapport à l'espace restreint.
- La couleur des équipements est également un critère important afin de tenir compte de l'intégration architectural du mobilier urbain dans le paysage.
- En raison de notre climat, certaines composantes doivent être chauffées sans dépasser les capacités de consommation électrique.
- Afin de limiter, la charge d'entretien, les caméras doivent être auto-nettoyantes.

Soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (contingence 5%)	Total
Néolect / Le Saux inc.	1 512 239,73\$	75 611,99\$	1 587 851,72\$
Système Urbains inc.	1 534 628,81\$	76 731,44\$	1 611 360,25\$
Solotech inc.	1 553 988,34\$	77 699,42\$	1 631 687,75\$
Pierre Brossard (1981 Ltée)	1 586 003,55\$	79 300,18\$	1 665 303,73\$
Télécommunication Grimard inc.	1 819 859,14\$	90 992,96\$	1 910 852,09\$
Dernière estimation réalisée	1 857 306,00\$	92 865,31\$	1 950 171,46\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 681 411,11\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,89%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			323 000,38\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			20,34%

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation)</i>	- 362 319,74\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-18,58%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	23 508,54\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1,48%

Il est à noter qu'une erreur d'addition s'est glissée dans la soumission de Solotech inc à l'article 25 (formation), mais pour des fins de compréhension, l'erreur a été corrigée dans le tableau comparatif.

Nos estimations étaient basées sur les prix budgétaires des caméras et les prix obtenus dans la dernière soumission. La différence de 362 319,74\$ (18,6 %) entre le coût de la plus basse des soumissions conformes et le coût de l'estimation est attribuable à deux principaux facteurs. Premièrement, le coût de fourniture et de passage du câble a été surévalué (art. 13 à 18) et deuxièmement, les économies liées à la diminution des risques pour l'entrepreneur (deuxième contrat de caméras similaires au premier) ont été sous-estimés.

De plus, l'écart de 370 050 \$ entre l'estimation et la moyenne des soumissions de l'appel d'offres des 100 premières caméras (11-11788) s'explique par le fait que ce premier contrat ne comportait pas le remplacement des fûts et comprenait moins de cabinets à remplacer. La diminution des risques pour l'entrepreneur explique aussi dans ce cas l'écart observé.

À la suite de l'analyse des soumissions et la validation de la solution proposée par le plus bas soumissionnaire conforme, et ce, en collaboration avec la direction de l'approvisionnement, nous croyons que le risque associé à cet écart est minime. De plus, une provision de 5% est prévue au contrat afin de tenir compte des problématiques qui pourraient survenir lors des travaux souterrains. Ces frais de contingence n'étaient pas inclus aux documents d'appel d'offres mais ont été intégrés au coût de l'estimé.

À noter que le délai de validité des soumissions est de 180 jours.

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à la firme Néoelect / Le Saux Inc., plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de 100 caméras et accessoires. Le détail sur les soumissionnaires se trouve dans l'intervention faite par la direction de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 1 587 851,72\$ (incluant taxes et contingences). Ces frais de contingence sont entre autres dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements.

La totalité des dépenses sera assumée par la ville centrale, étant donné que ces 100 caméras de type PTZ (Pan-tilt-zoom) installées aux intersections servent au monitoring en temps réel de points stratégiques du réseau ainsi qu'à la gestion ponctuelle de la circulation.

De plus, en ce qui a trait à l'entretien, une entente a été prise entre la Direction des transports et la division de la sécurité de la Direction des immeubles. Cette entente comprend un montant forfaitaire pour l'entretien des caméras de façon ponctuelle en fonction des besoins.

À noter que cet investissement ne constitue pas un aménagement ou un réaménagement du domaine public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'information fournie par les caméras qui sera éventuellement retransmise sur le site Web de la Ville permettra aux grands publics d'observer en temps réel les conditions de circulation à certains points critiques et ainsi d'avoir le choix de modifier leur mode de transport ou du moins leur itinéraire. La congestion sur l'île augmente la pollution atmosphérique en plus de représenter un coût économique énorme pour la société. Les caméras permettront aussi de diminuer la congestion en fournissant un outil permettant de réagir plus rapidement en cas d'incident.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

De tels outils auront pour effet de modifier la façon de gérer plus efficacement et de façon plus sécuritaire la circulation et le déplacement de tous les usagers, en permettant de réagir en temps réel sur le réseau de manière à optimiser la performance du réseau artériel et également d'éviter les débordements dans le réseau résidentiel. Dans une période de rationalisation budgétaire, il est important de miser sur les technologies qui permettent une optimisation des infrastructures existantes et limitent les dépenses en nouvelles infrastructures. De tels systèmes de caméras de surveillance ont été implantés dans de nombreuses autres villes nord-américaines et ce projet permettra à Montréal de rattraper et éventuellement devancer ces villes sur ce point.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme il s'agit de poursuivre le projet déjà amorcé d'installation de caméras sur le réseau artériel, il n'y aura pas, à proprement parler, d'opération de communication à ce stade du dossier. Cela permettra d'éviter une redite de ce qui avait été fait lors de l'achat des 100 premières caméras de surveillance. Bien entendu, la Direction des transports demeure disponible pour assurer le suivi de ce dossier auprès de l'équipe des relations médias et des journalistes.

La vidéosurveillance du domaine public est un sujet d'intérêt puisqu'il touche au respect de la vie privée des citoyens. L'installation des caméras sur le réseau artériel a été vérifiée par le Service des affaires juridiques qui est d'avis que ce projet ne porte pas atteinte à la vie privée.

Une stratégie de communication a été revue et adoptée par la direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier décisionnel au CM du 22 avril 2012

1. Octroi du contrat: avril 2013
2. Début de l'implantation : mi-mai 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges.

Le présent dossier est conforme aux politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugues BESSETTE

Ingénieur

Tél : 514 872-5798

Télécop. : 514-872-9458

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ

CHEF DE DIVISION

Tél : 514 872-4830

Télécop. : 514 872-9458

Date d'endos. : 2013-02-22

Dossier # :1135309009



Dossier # : 1135281002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de 2 ententes-cadre conclues avec Équipements de sécurité Universel Inc. et avec Antonio Moreau (1984) Ltée, pour la fourniture de bottes de sécurité et de souliers de sécurité pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal. (CG09 0287) (Montant estimé pour la prolongation de 2 ententes 437 923,81 \$).

Il est recommandé:

1. d'autoriser la prolongation des ententes-cadre ci-après, pour la période mentionnée en regard de chacune d'elles, pour la fourniture de bottes de sécurité et de souliers de sécurité pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal, selon les termes et conditions stipulés à l'appel d'offres 09-11013 (CG09 0287) ;

Firme
Équipements de sécurité Universel Inc. 12 mois
Antonio Moreau (1984) Ltée 24 mois

2. d'imputer les dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-03-25 11:31

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

Dossier # :1135281002

IDENTIFICATION

Dossier # :1135281002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de 2 ententes-cadre conclues avec Équipements de sécurité Universel Inc. et avec Antonio Moreau (1984) Ltée, pour la fourniture de bottes de sécurité et de souliers de sécurité pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal. (CG09 0287) (Montant estimé pour la prolongation de 2 ententes 437 923,81 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la prolongation de 2 ententes cadre, selon les mêmes termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 09-11013.

En 2009, la Direction de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres pour octroyer deux ententes d'une durée de 36 mois avec deux options de renouvellement d'une durée de 12 mois chacune. Les fournisseurs ont eu la possibilité de prolonger de 12 mois, ou dès maintenant pour 2 fois 12 mois. La firme Antonio Moreau (1984) Ltée a accepté de prolonger dès maintenant pour les 2 périodes de 12 mois. Équipements de sécurité Universel Inc. a accepté de prolonger pour une période de 12 mois.

Suite à cet appel d'offres, 2 ententes ont été conclues, soit la 469916 pour les bottillons de sécurité et la 469917 pour les souliers de sécurité. La validité initiale de l'entente 469916 couvre la période qui se terminait au 13 décembre 2012. La validité initiale de l'entente 469917 couvre la période qui se terminait au 7 février 2013.

La firme Équipements de sécurité Universel Inc. a confirmé l'acceptation de prolonger le contrat initial 469916 pour une période supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 13 décembre 2013. La copie de la lettre peut être consultée en pièces jointes.

La firme Antonio Moreau (1984) Ltée a confirmé l'acceptation de prolonger le contrat initial 469916 pour les deux périodes supplémentaires de 12 mois, pour un total de 24 mois, soit jusqu'au 7 février 2015. La copie de la lettre peut être consultée en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0287 27 août 2009, Conclure deux ententes cadres, d'une durée de 36 mois, avec Équipement de Sécurité Universel Inc. pour la fourniture de bottes de sécurité (montant estimé 733 405,31\$ tx inc.) et avec Antonio Moreau (1984) Ltée pour la fourniture de

souliers de sécurité (montant estimé 430 882,25\$ tx inc.) pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 09-11013 (5 soum.)
CG06 0493 13 décembre 2006, Octroi de contrat à Antonio Moreau (1984) Inc. (Bottes de sécurité) pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal (montant estimé 666 197,28\$ tx inc.).

CE07 0262 7 mars 2007, Octroi de contrat à Collins chaussures de sécurité Inc. (Souliers de sécurité) pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal (montant estimé 359 711,66\$ tx inc.).

DESCRIPTION

Les 2 ententes – cadre portent sur la fourniture de bottillons et de souliers de sécurité pour le Service de sécurité incendie de Montréal.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente 469916 sera prolongée pour une période de 12 mois aux mêmes termes et conditions et l'entente 469917 sera prolongée pour 2 périodes de 12 mois, soit un total de 24 mois, période maximale prévue à la clause 9 des clauses particulières de l'appel d'offres no. 09-11013.

JUSTIFICATION

Les pièces doivent être disponibles, selon l'article 26.1.c de la convention collective des pompiers de Montréal. Cette distribution rejoint les quelques 2 300 pompiers de l'agglomération.

Le montant initialement estimé à l'entente 469916 est de 733 405,31 \$, 87% étant consommé jusqu'à aujourd'hui. Le montant initialement estimé à l'entente 469917 est de 430 882,25 \$, 75% étant consommé jusqu'à aujourd'hui.

La prolongation de ces ententes permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs. En plus de permettre à la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres, dont une économie d'au moins 8% par rapport aux prix actuels sur le marché pour ces mêmes produits, la prolongation de ces ententes permettra à la Direction de l'approvisionnement de compléter la stratégie d'approvisionnement pour la prochaine sollicitation du marché. Cette stratégie comprend l'évaluation de regroupement éventuel avec des pièces d'équipements similaires qui pourraient répondre à diverses clientèles. Le cas échéant, les prolongations permettent une meilleure flexibilité pour les prochaines relances.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Chaque pompier dispose d'un nombre fixe de points avec lesquels il sélectionne des pièces parmi une gamme déjà déterminée. Aucune dépense additionnelle n'est prévue à ce chapitre.

Montants estimés pour la période de prolongation:

Bottillons de sécurité (1 an)

208 049,95 \$ + 10 402,50 \$ TPS (5%) + 20 752,98 \$ TVQ (9.975%) = 239 205,43 \$

Souliers de sécurité (2 ans)

172 836,16 \$ + 8641,81 \$ TPS (5%) + 17 240,41 \$ TVQ (9.975%) = 198 718,38 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Respecter la convention collective en vigueur ainsi que la santé et la sécurité du personnel du SIM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation des 2 ententes suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale. Ces prolongations d'entente sont conformes à la Politique de gestion contractuelle et à la Politique d'approvisionnement.

Par conséquent, nous recommandons la prolongation de ces ententes – cadre, qui est conforme aux procédures et lois en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Sylvie NEVEU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystel DOUCET

AGENTE D'APPROVISIONNEMENT NIVEAU II

Tél : 514 872-1043

Télécop. : 514 872-9693

ENDOSSÉ PAR

Danielle CHAURET

Chef de section ress.matérielles

Tél : 514-872-1027

Télécop. : 514 872-2519

Date d'endos. : 2013-03-07

Dossier # :1135281002



Dossier # : 1132414001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période d'un an, pour une somme maximale de 97 195,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (13-12646) - 2 soumissionnaires (1 seul conforme)

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire IBM Canada Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période d'un an du 8 avril 2013 au 7 avril 2014, le contrat pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 97 195,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (13-12646) et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,9 % par l'agglomération, pour un montant de 50 444,45 \$.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-03-20 09:47

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)
Technologies de l'information , Direction

Dossier # :1132414001

IDENTIFICATION

Dossier # :1132414001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période d'un an, pour une somme maximale de 97 195,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (13-12646) - 2 soumissionnaires (1 seul conforme)

CONTENU

CONTEXTE

L'ordinateur central de la Ville de Montréal (Ville) supporte plusieurs applications importantes telles que la taxation, le système de traitement des offenses pénales et la paie. Une des bonnes pratiques de gestion d'un parc informatique consiste à assurer une certaine robustesse des équipements afin de permettre la poursuite du traitement informatique en cas de panne majeure ou d'incident hors du contrôle de la Ville (catastrophe).

La Service des technologies de l'information (STI) doit donc s'assurer d'offrir un niveau de service élevé aux clients corporatifs par la reprise des activités au cas où il serait impossible d'opérer l'ordinateur central actuel. Pour ce faire, l'accès à un service de reprise après désastre de l'ordinateur doit être mis en place.

Ce service était compris dans l'ancien contrat d'hébergement (CG07 0435) qui a pris fin le 28 février 2013. Suite à la décision d'acquérir et d'opérer son propre ordinateur central (CG12 0391), la Ville n'a pas inclus le service de reprise après désastre dans le nouveau contrat d'hébergement (CG13 0011) et par conséquent, une solution alternative s'impose.

Lors de la planification ayant mené à l'acquisition du système d'ordinateur central en 2012, le STI a évalué sommairement une solution de redondance des équipements, ce qui aurait permis de réduire considérablement le risque associé à un désastre. Toutefois le STI a déterminé qu'un service de relève pour une période d'un an serait requis, en considérant les éléments suivants:

- le coût très important de plus d'un million de dollars d'une solution robuste et les efforts pour rendre cette solution opérationnelle,
- qu'une analyse actualisée des besoins des propriétaires d'applications est nécessaire pour justifier et recommander une solution technique correspondante,
- l'échéance du contrat d'hébergement incluant ce service au 28 février 2013 et le

besoin de maintenir une protection minimale à court terme

C'est pour ces raisons que le STI a fait appel à la Direction de l'approvisionnement afin de lancer un appel d'offres sur invitation. Trois firmes spécialisées ont été invitées le 4 février à déposer une offre.

Trois addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	5 février 2013	Modification du devis technique
2	8 février 2013	Report de la date d'ouverture et bonification du devis technique
3	14 février 2013	Réponses aux questions des firmes invitées

Un délai de 3 semaines a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. La réception et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 février et une seule firme a déposé une offre dans les temps soit IBM Canada Ltée. La durée de validité de la soumission est de 120 jours calendriers suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Soucieux d'assurer le fonctionnement des principaux systèmes informatiques Ville sur ordinateur central, le STI recommande à la Ville d'accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période d'un an, soit du 8 avril 2013 au 7 avril 2014, pour une somme maximale de 97 195,48 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0011 - 31 janvier 2013 - Accorder un contrat à IBM Canada Ltée pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels - Appel d'offres public 12-11947 (2 soum.)

CG12 0391 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Novipro inc. pour la fourniture d'un système d'ordinateur central, pour une somme maximale de 1 805 107,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12351 (2 soum.)

CG07 0435 - 29 novembre 2007 - Accorder à IBM Canada Ltée. le contrat pour l'hébergement du centre informatique de la Ville de Montréal, pour une durée de 5 ans, pour une somme maximale de 18 597 899 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 07-10409.

DESCRIPTION

En tenant compte des ajustements requis par les nouveaux équipements acquis par la Ville en 2012, le contrat de reprise après désastre proposé par IBM Canada Ltée offre les mêmes services que ceux qui étaient inclus dans l'ancien contrat d'hébergement, soit :

- L'abonnement au service de reprise après désastre;
- Un test sommaire de 16 heures qui sera effectué au début du contrat pour s'assurer que le service est bien accessible;
- Un test de reprise annuel complet de 40 heures qui est planifié pour l'automne 2013;
- Les services de télécommunication requis;

- Les services d'un monteur de médias magnétique;
- Le téléaccès à distance au site de reprise;
- Le transport des médias entre Montréal et le site de reprise;

Une réserve est prévue au contrat pour assurer les frais supplémentaires qui seront requis en cas d'ajouts ou de modifications des équipements de la Ville. Toutefois, dans l'éventualité d'un sinistre, la Ville aura l'obligation d'assurer le coût de déclaration de sinistre (1 coût par événement) ainsi que le coût d'utilisation quotidienne du service de reprise. Ces coûts sont connus, mais non inclus dans le présent dossier décisionnel. Cette éventualité représenterait "un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux ou à nuire sérieusement à leur fonctionnement" tel que décrit par la directive sur l'octroi de contrats pour l'achat de biens, de services ou pour l'exécution de travaux d'urgence.

JUSTIFICATION

Parmi les trois firmes invitées lors du processus d'appel d'offres, une d'entre elles n'offrait pas les services de relève pour ordinateurs centraux IBM, donc elle n'a pas déposé d'offre. Une autre firme a déposé son offre en retard ce qui fait en sorte que son offre est automatiquement jugée non conforme. Finalement l'autre soumission reçue a été analysée par la Direction de l'approvisionnement ainsi que le STI et les résultats d'analyse de conformité ont été positifs tant au niveau technique qu'administratif. Étant donné la nature des applications et du traitement informatique réalisé par l'ordinateur central, la Ville ne pourrait pas se passer d'une telle plate-forme technologique au-delà de quelques heures sans pertes de productivité considérables et un impact financier considérable. L'exécution d'un test annuel permet au STI de valider que le plan de relève des activités sur l'ordinateur central Ville soit fonctionnel.

Selon les scénarios envisagés, le STI a jugé que la meilleure solution à court terme serait de faire appel à une firme externe spécialisée pour répondre aux besoins de la Ville. Malgré le fait que techniquement il aurait été possible d'assurer le service à l'interne, une telle approche aurait été beaucoup plus coûteuse que le service obtenu précédemment tout en demandant des efforts considérables de mise-en-place.

Le présent contrat a une durée d'un an puisque le STI est en phase d'évaluation des besoins, incluant ceux du SPVM afin d'offrir un service de relève des systèmes informatiques sur l'ordinateur central consolidé. Une analyse plus exhaustive des diverses solutions à considérer en lien avec les besoins des différents propriétaires d'actifs servira à préparer un prochain devis répondant aux besoins en toute connaissance des risques et impacts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense d'un montant total de 97 195,48 \$, répartie sur une période d'un an et payable mensuellement, sera assumée par le budget de fonctionnement de la section Section serveurs corporatifs centraux et production automatisée de la Division des technologies du STI pour la durée du contrat du 8 avril 2013 au 7 avril 2014.

Voici la répartition annuelle de ce contrat :

Année	2013	2014	Total
Coût (taxes incluses)	72 896,61 \$	24 298,87 \$	97 195,48 \$

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-approbation de ce sommaire entraînerait :

- En cas de sinistre, un temps de reprise des activités Ville de l'ordinateur central de l'ordre de plusieurs jours ou semaines ce qui signifie une perte de productivité majeure pour les utilisateurs des systèmes concernés;
- Une augmentation significative des coûts du service de reprise en absence de contrat avec le fournisseur;
- Une situation où la Ville n'aurait aucune priorité en cas de sinistre, car le service de reprise est offert prioritairement aux clients possédant une entente avec le fournisseur;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE - 3 avril 2013;
Octroi du contrat - 8 avril 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce sommaire décisionnel est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- la politique de gestion contractuelle;
- la politique d'approvisionnement;
- l'encadrement "Contingences, incidences et déboursés dans les contrats" (C-OG-DG-D-12-010);

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges ou dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Anna BEZEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LABRANCHE

ENDOSSÉ PAR

Gervais THIBAUT

Chef de section - informatique

Tél : 514 872-4951

Télécop. : 514 280-9102

Chef de division - Technologies

Tél : 514 280-3567

Télécop. : 514 280-4279
Date d'endos. : 2013-03-14

Dossier # :1132414001



Dossier # : 1130652001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Roussin (0868) situé au 12125 rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 751 581,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5628 (6 soum.).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 751 581,03\$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Roussin (0868) situé au 12125 rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
2. d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 691 454,54\$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5628;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-02-27 12:43

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1130652001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130652001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Roussin (0868) situé au 12125 rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 751 581,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5628 (6 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes, communications et édifices sans être discriminé en raison de limitations fonctionnelles.

La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité des bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets. Elle invite, annuellement, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes handicapées ainsi que de la DSTI.

C'est dans ce cadre que le projet du Centre Roussin (0868), présenté par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, a été sélectionné lors de l'appel de projets du Volet 5 qui a eu lieu en 2010.

Le Centre Roussin est accessible, mais présente plusieurs problématiques au chapitre de l'accessibilité. Les espaces de stationnement réservés et les cheminements piétonniers extérieurs sont non fonctionnels et mal signalisés, les portes des entrées extérieures sont difficiles à manoeuvrer et ne sont pas munis d'ouvre-portes automatiques, les mains-courantes ne sont pas prolongées au haut et au bas des escaliers et rampes d'accès extérieurs. Les mains-courantes des escaliers et rampes d'accès intérieurs sont difficiles de préhension, ne sont pas à la bonne hauteur ou sont parfois installées d'un seul côté. Les comptoirs d'accueil et du casse-croûte sont trop hauts et n'offrent pas les dégagements requis pour les personnes en fauteuil roulant. Les largeurs libres de plusieurs portes intérieures sont insuffisantes et rendent la circulation intérieure difficile. La signalisation est

imperceptible. Les largeurs de portes d'accès aux salles de toilettes sont insuffisantes, les dimensions intérieures des cabines de toilettes et les dégagements sous les lavabos sont insuffisants, les miroirs sont installés trop haut et quelques accessoires de toilettes sont manquants, inappropriés ou mal installés. La configuration des vestiaires rend la circulation intérieure difficile, les salles de toilettes hommes et femmes sont peu performantes pour les personnes en fauteuil, les cabines de déshabillage sont trop petites, les accessoires de toilettes et douches sont mal placés, manquants et inadéquats. Le dispositif d'accès au bassin est inadéquat et non fonctionnel.

L'appel d'offres public du projet a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 10 décembre 2012 et les offres ont été reçues et ouvertes le 30 janvier 2013.

Deux addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres, soit le 21 et le 23 janvier 2013. La portée de ces addenda consistait à préciser différentes informations mentionnées aux plans d'architecture, d'électricité et de mécanique. L'émission de ces deux addenda n'a pas eu d'incidences monétaires sur l'estimation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 3002 - 2013-02-05 PIIA - 12045 et 12125, rue Notre-Dame Est (Centre Roussin); Comité consultatif d'urbanisme(CCU) Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 14 janvier 2013; Il est et unanimement résolu : d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article l'article 122 de la section 17 et de l'article 161 de la section 23 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans visant à changer les portes d'accès avant et arrière et à réaménager les cours avant et arrière situés au 12045 et 12125, rue Notre-Dame Est pour ce projet sur le lot 1 093 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de Pointe-aux-Trembles.

CM10 0941 - 2010-12-13 Octroyer un contrat de services professionnels au Consortium Delisle Thibodeau et Cima+ pour l'architecture et l'ingénierie relative aux projets d'accessibilité universelle des immeubles municipaux ouverts au public - Dépense totale de 729 966,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11286 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CA09 30 03 0051 - 3 mars 2009 Approuver l'offre de service, entre la Direction des immeubles et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles, en vertu de l'article 85 de la Charte, acceptant ainsi de confier à cette Direction les responsabilités relatives à l'octroi des contrats d'entretien de travaux mineurs de leurs immeubles et à la gestion et l'exécution de travaux dans le cadre de l'application des Programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Norgéreq Ltée afin de réaliser des travaux d'accessibilité universelle au Centre Roussin (0868) situé au 12125 rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

La portée des travaux de ce projet permettra de corriger les principales problématiques de cet immeuble et améliorera les services municipaux offerts aux citoyens de l'Arrondissement. Ces travaux correctifs sont conformes aux recommandations des professionnels, d'une firme spécialisée en accessibilité universelle, aux besoins émis par l'Arrondissement et aux possibilités d'amélioration qu'offre l'édifice concerné.

L'envergure des travaux se résume comme suit :

- réaménagement et amélioration des chemins d'accès extérieurs;
- aménagement d'espaces de stationnement réservés;
- amélioration des entrées extérieures;
- installation d'ouvre-portes automatiques;
- réaménagement et amélioration des salles de toilettes;
- réaménagement et amélioration des vestiaires;
- amélioration de la circulation intérieure;
- amélioration de la sécurité-incendie;
- installation d'un dispositif d'accès au bassin;
- réalisation de travaux connexes.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 15 %. Le montant maximal des déboursés autorisés est de 0 \$.

La liste des travaux incidents prévus est la suivante :

- Gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville ou externe;
- Service de quincaillerie par la Ville;
- Service de raccordement au système de sécurité de la Ville.
- Service de contrôle de qualité par le Laboratoire de la Ville.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, huit (8) entreprises se sont procuré le cahier des charges : Afcor Construction inc., Axe Construction Inc., MGB Associés, Norgéreq Ltée, Pincor Ltée, Procova inc., Rénovacoer Rénovation, Télécon Inc. et six (6) entrepreneurs ont déposé des soumissions, ce qui représente 75 % des soumissionnaires.

Les soumissions déposées par les entreprises Afcor Construction inc., MGB Associés, Norgéreq Ltée et Procova inc. comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Deux soumissions ont été jugées non conformes par les professionnels. La soumission déposée par l'entreprise Axe Construction Inc. a été jugée non conforme puisque le formulaire de déclaration relative aux conflits d'intérêts n'a pas été dûment complété et la soumission déposée par l'entreprise Pincor Ltée car l'attestation fiscale n'a pas été fournie (voir pièce jointe no 1, Analyse des professionnels). Les montants des soumissions présentées par ces deux entreprises sont supérieurs au montant de la soumission qui a été déposée par l'adjudicataire.

Les soumissions ont été reçues avec la TPS de 5 % et la TVQ de 9,5 %.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1- Norgéreq Ltée	601 264,82 \$	90 189,72 \$	691 454,54 \$
2-Afcor construction inc.	649 891,59 \$	97 483,74 \$	747 375,80 \$
3- Procova inc.	650 758,50 \$	97 613,78 \$	748 372,28 \$
4- MGB Associés inc.	684 994,78 \$	102 749,22 \$	787 744,00 \$
Estimation des professionnels externes	638 747,00 \$	95 812,00 \$	734 559,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues			753 205,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			8,9 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	143 390,54 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	20,7 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)	-43 104,46 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)	-6,23 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par l'entreprise Norgéreq Ltée est 6,23 % (43 104,46 \$) plus bas que l'estimation des professionnels.

Après analyse de la soumission, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à l'entreprise Norgéreq Ltée qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1, Analyse des soumissions et recommandations).

L'entreprise Norgéreq Ltée. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte qui a été émise, le 27 février 2013, par la Régie du bâtiment du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les soumissions ont été reçues avec la TPS de 5 % et la TVQ de 9,5 %. La dépense totale à autoriser est de 751 581,03 \$ et a été ajustée selon le nouveau taux de TVQ en vigueur qui est de 9,975 %. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 601 264,82 \$, taxes incluses, un montant pour travaux contingents de 90 189,72 \$, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 60 126,48 \$, taxes incluses (voir pièce jointe no 2, Calcul des coûts DSTI).

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues au PTI 2012-2014 de la DSTI dans le projet 66130 : Programme en accessibilité universelle.

Cette dépense sera assumée en totalité par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la politique de développement durable de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont : la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui a été coordonnée avec le calendrier des activités de l'immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur pour informer les citoyens des travaux entrepris. De plus, les citoyens seront informés, par l'Arrondissement, si la réalisation de ces travaux entraîne une modification ou un arrêt temporaire des services offerts à la population.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : avril 2013

Fin des travaux : septembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

L'entreprise Norgéreq Ltée est située au 4073 rue Saint-Hubert, Montréal, Québec.

Le dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement «Gestion des contingences, incidences et déboursés» (C-OG-DG-D-12-010).
- Encadrement «Confidentialité des estimations des contrats» (C-OG-DG-D-12-005).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Suzanne MOUSSA)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE

Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-0537

Télécop. : 514 872-2222

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Marie-Hélène LESSARD
Chef de section administration
immobilière - Arrondissements
Tél.: 514 872-7826

Date d'endos. : 2013-02-14

Dossier # :1130652001



Dossier # : 1131035003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Gestion MC2 Inc. pour les travaux de remplacement de génératrice et divers travaux à la caserne de pompiers n° 21 située 6025, rue Lavoisier dans l'arrondissement de Saint-Léonard (3336) - Dépense totale de 554 086,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5601 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 554 086,72 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de génératrice et divers travaux à la caserne de pompiers n° 21, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Gestion MC2 Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 507 720,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5601;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-03-08 15:22

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1131035003

IDENTIFICATION

Dossier # :1131035003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Gestion MC2 Inc. pour les travaux de remplacement de génératrice et divers travaux à la caserne de pompiers n° 21 située 6025, rue Lavoisier dans l'arrondissement de Saint-Léonard (3336) - Dépense totale de 554 086,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5601 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 21 est située au 6025, rue Lavoisier dans l'arrondissement de Saint-Léonard (voir photo en pièce jointe).

En 2012, la Ville a mandaté les firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Ingémel experts-conseils inc. et SDK et associés inc. afin qu'elles réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers n° 21 a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter.

Les tests de charge effectués, en juin 2011, démontrent que la génératrice a atteint sa durée de vie utile, son remplacement est donc nécessaire.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 21 janvier 2013. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 février 2013. La période d'appel d'offres a durée 23 jours calendrier. Trois addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-bas).

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2013-02-04	Clarification au plan d'architecture et mécanique
2	2013-02-04	Clarification au plan d'architecture
3	2013-02-08	Clarification au plan d'architecture

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 28 janvier au 1er février 2013.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0100 - 19 avril 2012 - Approuver un projet de convention par lequel Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., IngémeI experts-conseils inc. et SDK et associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de la rénovation et la mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour une somme maximale de 715 998,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11800 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

À la suite d'un appel d'offres public, il y eut 18 preneurs du cahier de charge sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et quatre ont déposé leur soumission. Cette liste est constituée des entrepreneurs qui désirent que leur nom et nom d'entreprise soient publiés sur SEAO. Sur ces 18 preneurs de cahier de charge, il y a 14 sous-traitants qui n'ont pas les licences adéquates pour réaliser ce type de travaux, par ce fait, ils ne peuvent donc pas déposer de soumission.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Gestion MC2 Inc. pour l'exécution des travaux de remplacement de génératrice et divers travaux. Les divers travaux sont tous des travaux reliés au changement et à la mise en place de la nouvelle génératrice, cela inclut la construction d'un bâtiment annexe à la présente caserne.

JUSTIFICATION

Les quatre soumissions reçues sont conformes; veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
Gestion MC2 inc.	441 495,95	66 224,39	507 720,34
Procova Inc.	455 301,00	68 295,15	523 596,15
Norgereq Ltée	504 630,07	75 694,51	580 324,58
Ardec Construction Inc.	541 532,25	81 229,84	622 762,09
Estimation des professionnels externes (\$)	520 485,20	78 072,78	598 557,98
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			558 600,79
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			10,02%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			115 041,75
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			22,66%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse - estimation des professionnels)			-90 837,64
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-15,18%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			15 875,81
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100)			3,13%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 598 557,98 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 90 837,64 \$ (-15,18 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché. Tel que mentionné dans leur lettre de recommandation en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 00 - Charges générales, le chapitre 02 - Aménagement du terrain, le chapitre 15 - Mécanique et le chapitre 16 - Électrique.

Le coût moyen des quatre soumissionnaires est de 558 600,79 \$ ce qui représente un écart de 10,02 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire s'élève à 115 041,75 \$, soit 22,66 %. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission s'élève à 15 875,81 \$, soit 3,13 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Gestion MC2 Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Gestion MC2 Inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 507 720,34 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 46 366,38 \$ (9,1 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira, notamment à défrayer les coûts du contrôle des matériaux, de déménagement et de télécommunication.

Le montant à autoriser totalise 554 086,72 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SIM.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il y a un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder au remplacement de la génératrice, car elle a atteint sa durée de vie utile.

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux reliés au remplacement de la génératrice qui est prévu à la prochaine saison printanière. Le dernier test de charge effectué sur la génératrice fut un échec; dans le cas de panne électrique, la caserne ne pourra offrir un service optimal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13682 - Mandat : 16877-2-001

--	--

Octroi du contrat au CG :	avril 2013
Réalisation des travaux :	mai - décembre 2013

En raison des délais de livraison de la génératrice, l'échéancier du chantier a été évalué à 6 mois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public a respecté la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué pour retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants : « Confidentialité des estimations des contrats » et « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU

Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5515

Télécop. : 514 280-3597

Danielle LAVIGNE
 Chef de section - Administration
 immobilière - Agglomération
 Tél. : 514 872-7977
 Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-02-26



Dossier # : 1133046001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à AXE construction Inc., pour les travaux de restauration du restaurant de la tente Fuji du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 295 003,05 \$ (contrat : 231 766,80\$, incidences : 63 236,25 \$), taxes incluses - Appel d'offres public #JAR-2012-20-2 - (5) soumissionnaires, 5 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 295 003,05 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement du restaurant de la tente Fuji du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Axe Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 231 766,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #609262;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-03-15 16:21

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

Dossier # :1133046001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133046001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à AXE construction Inc., pour les travaux de restauration du restaurant de la tente Fuji du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 295 003,05 \$ (contrat : 231 766,80\$, incidences : 63 236,25 \$), taxes incluses - Appel d'offres public #JAR-2012-20-2 - (5) soumissionnaires, 5 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Le restaurant sous la tente Fuji a été construit en 1996 pour répondre aux besoins de la clientèle des événements spéciaux qui s'y tenaient. Ce restaurant, situé près de l'Insectarium, a toujours été considéré comme une annexe du restaurant principal, fonctionnel en saison estivale. Il est fermé depuis maintenant deux ans. Au cours des dernières années, l'offre du Jardin botanique et de l'Insectarium s'est grandement développée et popularisée, qu'on pense à la Cour aux insectes, à la Magie des lanternes, en plus des demandes de locations, etc. Chaque année, le Jardin botanique reçoit plus de 750 000 personnes. Et en 2013, l'achalandage augmentera considérablement avec l'événement des Mosaïcultures Internationales Montréal, qui prévoit un million de visiteurs tout au long de la saison estivale. De tous les projets, la rénovation des restaurants du Jardin botanique, dont celui de la Tente Fuji, a été identifiée parmi les priorités.

La direction d'Espace pour la vie a donc retenu, par appel d'offres sur invitation, les services d'une firme en architecture, Beaupré Michaud et associés, architectes qui s'est associée à des firmes de génie et en aménagement de cuisine pour élaborer les plans et devis du projet, selon ses besoins et objectifs. En plus de créer une ambiance et un menu renouvelés liés à la vision d'Espace pour la vie, le service devra répondre à la demande grandissante en priorisant l'utilisation d'accessoires réutilisables (comme la vaisselle et les verres). L'aménagement final sera plus moderne et dynamique, proposant une ergonomie améliorée tant du côté employés, pour favoriser une meilleure gestion des activités intérieures et extérieures, que du côté clients, pour simplifier et rendre plus fonctionnel le parcours.

Cette rénovation permettra également de rendre les espaces conformes aux réglementations en vigueur. Enfin, le revêtement extérieur du bâtiment sera restauré tout en préservant un style harmonieux avec l'environnement immédiat. Pour un meilleur contrôle des coûts et de la qualité, il a été décidé de traiter indépendamment du présent contrat l'acquisition de certains équipements spécialisés notamment les équipements alimentaires et les équipements informatiques. Ceux-ci font l'objet d'appels d'offres distincts avec le service de l'approvisionnement. Cela nous permettra de profiter d'ententes - cadres signées par la Ville de Montréal avec ses fournisseurs ou de solliciter le marché selon les règles de la Ville, économisant, entre autres, sur les frais administratifs que

demanderait l'entrepreneur général.

À la réception des plans et devis, un appel d'offres public a été lancé dans la Presse et le SEAO, sous le numéro #609262, pour retenir une firme de construction qui réalisera le projet. L'avis a été affiché du 28 janvier au 20 février. Durant cette période, trois (3) addenda ont été publiés. Le premier, le 31 janvier pour ajouter le plan électrique du projet. Le deuxième, datant du 8 février pour compléter les plans et devis en ce qui a trait au système architectural du bâtiment, et à cet effet la date de dépôt des soumissions avait été repoussé d'une semaine, soit du 13 au 20 février. Un troisième addenda a été publié le 15 février, comprenant des éclaircissements sur des types de finis architecturaux, en plus de répondre aux questions pertinentes des entrepreneurs. Les soumissions reçues sont valide pour une période de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0777 - 4 octobre 2011 - Adoption du PTI 2012-2014

- Bon de Commande # 782035 - 31 août 2012 - Contrat pour services professionnels à la firme Beaupré Michaud et associés, architectes

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser l'octroi du contrat à la firme AXE construction Inc. pour les travaux de restauration du restaurant de la tente Fuji du Jardin botanique de Montréal du Jardin botanique :

Démolition de quelques composantes de l'espace (comptoirs, cloisons, etc.);

Aménagement de la salle de préparation incluant l'installation d'un nouveau plancher, d'un plafond suspendu, du comptoir de service, du raccordement des équipements et la transformation d'un des 2 bureaux;

L'aspect accessibilité universel a été confirmé, ce restaurant se trouvant à l'extérieur, sur une dalle sur sol. Aucune marches ou obstacles ne vient en réduire l'accès pas plus qu'aux zones où se trouvent les tables. Notre site est régulièrement visité par l'organisme KÉROUL pour valider différents accès, un sentier adapté a même été développé avec eux pour permettre une visite agréable et le plus complète possible aux personnes à capacité physique restreinte.

Un montant de 10% représentant les contingences a été spécifié dans le formulaire de soumission. Un montant d'incidence est prévu pour ce projet pour couvrir les dépenses suivantes:

- La réalisation d'un système d'affichage et de signalisation adapté au concept du projet;
- La relocalisation des systèmes de télécommunication et de sécurité.
- L'achat d'équipements pour éliminer l'utilisation du matériel non recyclable.

JUSTIFICATION

Cinq (5) cahiers des charges ont été vendus. Cinq compagnies de construction (100%) ont déposé des soumissions. L'analyse des soumissions a démontré que tous les soumissionnaires sont conformes.

Voici un tableau des soumissions, classées par ordre croissant :

Soumissions conformes	Montant	Contingences	Total
1 - Axe Construction Inc.	210 697,09 \$	21 069,71 \$	231 766,80 \$
2 - Quadrax & associés E.G.	222 000,00 \$	22 200,00 \$	244 200,00 \$
3 - Marieville construction Inc	224 163,00 \$	22 416,30 \$	246 579,30 \$
4 - MGB associés inc.	226 312,73 \$	22 631,27 \$	248 944,00 \$
5 - Procova inc.	317 331,00 \$	31 733,10 \$	349 064,10 \$

Dernière estimation du projet	175 176,51 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	264 110,84 \$
Écart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme (%)	-14 %
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (\$)	117 297,30 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (%)	50,6 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	56 590,29 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	32 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	12 433,20 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	5,3 %

La dernière estimation du projet, indiquée dans le précédent tableau, a été réalisée par la firme d'architecture, Beaupré Michaud et associés, mandatée par la Ville pour réaliser les plans et devis. Ce dernier estimé, du 15/02/2013, a suivi les corrections et compléments apportés au projet dans les addenda publiés lors de la période de l'affichage de l'appel d'offres.

Le montant de la soumission la plus basse est supérieur de 56 590,29 \$ c'est à dire 32%. Cet écart peut s'expliquer par une difficulté plus importante vue par les entrepreneurs pour le secteur du mobilier intégré, car c'est celui englobant la majorité de l'écart. L'estimation étant à 49 000,00\$ et les soumissions se situent toutes de 75 000,00\$ à 100 000,00\$.

La période de l'affichage du projet était propice à la concurrence, puisqu'il n'y avait pas beaucoup de projet de ce type sur le marché, d'où a résulté l'intérêt qu'a recueilli le projet.

Toutes les validations ont été faites à l'effet qu'Axe Construction Inc ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la RBQ. Une attestation de revenu Québec a aussi été jointe à la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat est de deux cent trente et un mille sept cent soixante-six dollars et quatre vingts cents (231 766,80 \$) \$ taxes et contingences comprises. Le montant des incidences prévu pour le projet est de cinquante-cinq mille dollars (55 000,00 \$) avant taxes, équivalent à 23 % du montant du contrat, ventilé comme suit :

- système de caisse
- acquisition de vaisselle
- signalisation.

Le montant net à appliquer au règlement d'emprunt # 7711044 est de 256 580,17\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet a été conçu avec comme exigence de base la réutilisation et le recyclage de tout ce qui s'y prête. Aussi, la majorité des équipements existants et des matériaux de construction issus de la démolition de certains espaces seront réutilisés dans le projet. Une partie du mobilier existant sera transformé et réinstallé dans les nouveaux espaces.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le restaurant de la tente Fuji du Jardin botanique est une source de revenus importante d'Espace pour la vie. La réalisation de ces travaux permettra d'offrir à la clientèle un meilleur service, plus rapide, plus efficace et en cohérence avec le lieu. L'été prochain avec un million de visiteurs attendus pour Mosaïcultures internationales 2013, cet aspect est d'autant plus important. L'ouverture du restaurant devra s'effectuer au début juin. Pour être en mesure de respecter ces échéances, nous devons lancer les travaux au plus tard le 1^{er} avril 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, aucune action de communication n'est prévue. Un plan de communication sera développé ultérieurement, d'ici l'ouverture du restaurant à l'été 2013.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de réalisation	avril 2013
Réalisation des travaux :	avril à juin 2013
Mise en service :	Début juin 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres public pour travaux d'exécution respecte toutes les lois et tous les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude qui ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires. La Ville de Montréal a adopté le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, Espace pour la vie demande à tous ses professionnels de travailler dans cette même optique.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique VERREAULT

ENDOSSÉ PAR

Jean BOUVRETTE

ingénieur

Tél : 2-9812

Télécop. : 2-7199

Chef de section des services techniques

Tél : 514 868-3010

Télécop. : 514 872-7199

Date d'endos. : 2013-03-06

Dossier # :1133046001

**Dossier # : 1120650001**

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Division portefeuille de projets #1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à Jacques White + Isabelle Le Clair pour les services de conseillers professionnels visant la préparation et la tenue d'un concours de design urbain dans le cadre de la démarche de planification participative pour la mise en valeur du site de l'hippodrome de Montréal et ses abords, pour une somme maximale de 89 680,50 \$ taxes incluses. Appel d'offres sur invitation 12-12551 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire Jacques White + Isabelle Le Clair, fournisseur ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation et la conduite d'un concours de design urbain dans le cadre de la démarche de planification participative pour la mise en valeur du site de l'hippodrome et ses abords, pour une somme maximale de 89 680,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 12-12551 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2013-03-20 16:46

Signataire :

Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

Dossier # :1120650001

IDENTIFICATION

Dossier # :1120650001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Division portefeuille de projets #1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à Jacques White + Isabelle Le Clair pour les services de conseillers professionnels visant la préparation et la tenue d'un concours de design urbain dans le cadre de la démarche de planification participative pour la mise en valeur du site de l'hippodrome de Montréal et ses abords, pour une somme maximale de 89 680,50 \$ taxes incluses. Appel d'offres sur invitation 12-12551 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 octobre 2012 était annoncée la démarche de planification participative pour la mise en valeur du secteur de l'hippodrome. Cette démarche, qui s'inspire des grandes tendances observées en matière d'aménagement, invite la population à prendre une part active dans la définition des projets urbains. La Ville fait le pari que l'émulation des idées menée de façon concertée avec la population et les experts permet la réalisation d'un projet à la fois exemplaire et rassembleur. Aussi, Montréal entend réaliser un projet urbain et le positionner comme une référence autant pour les montréalais qu'à l'échelle internationale. Le site de l'hippodrome et ses abords sont compris dans un vaste secteur de planification détaillée d'intérêt panmontréalais identifié par le Plan d'urbanisme de Montréal. Ce secteur constitue l'un des derniers grands territoires à aménager au cœur de Montréal. La mise en valeur du site de l'hippodrome de Montréal, d'une superficie de 43,5 ha, représente à cet égard une occasion unique de restructurer l'environnement urbain de l'ensemble du secteur, d'améliorer son image, de mettre en œuvre les meilleures pratiques en développement durable et en design urbain, d'intensifier les activités et d'optimiser les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques pour les citoyens montréalais et la Ville. C'est aussi l'occasion de mettre en application les valeurs de la collectivité montréalaise exprimées dans les diverses politiques et stratégies de la Ville de Montréal, notamment dans le projet du Plan de développement de Montréal (PDM).

Le 16 mai 2012, le comité exécutif a accordé à la Direction du développement économique et urbain (DDEU), maintenant la Direction de l'urbanisme et du développement économique (DUDÉ), en collaboration avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG), le mandat de réaliser une démarche de planification participative, incluant un concours de design urbain d'envergure internationale, afin de définir un projet urbain (Plan directeur) sur le site de l'hippodrome et ses abords (CE12 0718). Un budget de fonctionnement de 2,692 M\$ pour les années 2012 à 2015 a été accordé afin de soutenir cette démarche.

La démarche de planification participative proposée, incluant le concours de design urbain, s'inspire des grandes tendances observées en matière de conception et de réalisation de projets urbains exemplaires en Europe et en Amérique du Nord. Elle met à l'avant-scène la qualité du milieu de vie urbain et du design, le développement durable, l'innovation et la participation publique.

Le présent dossier s'inscrit dans une démarche dont les grandes étapes sont les suivantes :

	Date de début	Date de fin
Étapes en cours de réalisation	Juin 2012	Mai 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de l'expertise et concertation 		
Étape faisant l'objet du présent dossier	Avril 2013	Décembre 2014
<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du concours international 		
	Date de début prévue	Date de fin prévue
Étapes à venir	Septembre 2014	Novembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> • Tenue du concours et élaboration du plan directeur 		
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre progressive du plan directeur 	Janvier 2016	Horizon 2030

Les éléments d'information additionnels par rapport au dossier d'autorisation de lancement de l'appel d'offre sont les suivants :

- Date de lancement : 19 novembre 2012
- Date de réception des soumissions : 5 décembre 2012
- Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 15 jours
- Médias utilisés : SEAO

Enfin, l'entente de principe pour la cession du site de l'ancien hippodrome, signée par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, prévoit que les terrains à développer seront vendus à partir de 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1156 en date du 1^{er} août 2012 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un conseiller professionnel qui assistera la Ville dans la préparation et la tenue d'un concours international visant la définition d'un projet exemplaire sur le site et les abords de l'ancien hippodrome de Montréal et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CA12 170225 en date du 26 juin 2012 : Accorder à la firme CIRQ/Convercité un contrat de services professionnels pour la planification, l'organisation et la coordination de l'ensemble des activités de mobilisation de l'expertise et de concertation qui seront réalisées dans le cadre du premier volet d'une démarche de planification participative visant la définition d'un projet urbain exemplaire et consensuel pour le secteur de l'ancien hippodrome de Montréal et de ses abords, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-12-AOP-DAUSE-001.

CE12 0718 en date du 16 mai 2012 : Accorder à la DDEU, en collaboration avec l'arrondissement de CDN-NDG, le mandat de réaliser une démarche de planification participative afin de définir un projet urbain novateur sur le site et les abords de l'ancien hippodrome de Montréal et octroyer à la DDEU, à cet effet, un budget de fonctionnement de 2,692 M\$ pour les années 2012 à 2015.

CM12 0244 en date du 26 mars 2012 : Approuver un projet d'entente de principe entre le ministre des Finances du gouvernement du Québec, la Société nationale du cheval de course et la Ville de Montréal relativement à la cession à la Ville, à titre gratuit, de la partie du terrain de l'hippodrome de Montréal constituée des lots 2 384 988 et 2 648 223.

DESCRIPTION

Compte tenu de l'importance et de la complexité du concours, la Ville de Montréal entend engager un conseiller professionnel pour l'accompagner dans la définition, la préparation et la gestion de la démarche. Pour ce faire, ses principales tâches, telles que décrites dans l'appel d'offres (12-12551), seront de :

- Documenter la formule du concours
- Préparer les documents du concours
- Supporter la Ville dans la sélection des équipes concurrentes et l'organisation des activités d'ateliers
- Supporter la Ville dans la sélection d'une équipe qui l'accompagnera dans l'élaboration du plan directeur
- Rédiger un rapport synthèse

Le mode de rémunération des services sera forfaitaire.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 12-12551, un seul des huit preneurs du cahier des charges a déposé une soumission, soit une proportion de 10 %. Les motifs de désistement invoqués par les fournisseurs non soumissionnaires sont liés à leur carnet de commande et au cahier des charges. Ils sont expliqués dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement. Par contre, deux fournisseurs se sont mis ensemble pour déposer une offre.

Le comité de sélection recommande de retenir l'offre de services de Jacques White + Isabelle Le Clair qui a obtenu le pointage intérimaire nécessaire et un pointage final de 13,771, et qui est l'unique soumissionnaire à cet appel d'offres.

Soumission conforme	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Contingences	Total
Jacques White + Isabelle Le Clair	73,5/100	13,771	89 680 \$	0	89 680 \$
Dernière estimation déposée			84 334 \$	5 000 \$	90 023 \$
Écart entre l'estimation et la soumission					403 \$
Pourcentage de l'écart					0,45%

Note : Le prix de base de la soumission inclut les contingences qui n'ont pas été précisées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat représente une somme de 89 680 \$, taxes incluses. Aucune contingence n'est prévue.

Les crédits requis sont prévus au budget de fonctionnement de la Direction de l'urbanisme

et du développement économique du Service de la mise en valeur du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tant la démarche de planification participative que le projet urbain lui-même seront conformes au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Le projet de concours international offre la possibilité d'aller au-delà des engagements du Plan, notamment en matière de participation publique et d'innovations environnementales. Le travail du conseiller professionnel permettra de préciser et de traduire les cibles à atteindre, en matière de développement durable, dans le programme du concours.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le respect du calendrier, qui prévoit le lancement d'un concours international en février 2014, nécessite que le mandat des conseillers professionnels s'amorce dès avril 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été conçue pour l'ensemble de la démarche de planification participative en collaboration avec la Direction des communications de la Ville. Aussi, tel que mentionné dans cette stratégie, un plan de communication propre à la période du concours sera élaboré sous peu.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avril à décembre 2013 : élaboration du règlement du concours
- Juin 2013 : demande d'approbation du règlement préliminaire du concours et d'autorisation de la tenue du concours au CE. Transmission au MAMROT de la demande de dérogation à la Loi sur les cités et villes afin d'octroyer un contrat de services professionnels au lauréat du concours.
- Septembre 2013 : Annonce de la tenue du concours
- Février à décembre 2014 : Tenue du concours
- Janvier 2015 : demande d'adjudication au CE d'un contrat de services professionnels au lauréat du concours.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses relatives à la prévention de la collusion et la fraude ont été incluses dans les clauses administratives particulières de l'appel d'offre.

Le présent dossier respecte la Politique de gestion contractuelle et la Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Houda KAMIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karim CHAREF

Conseiller(ere) en planification

Tél : 514-872-8109**Télécop. :** 514 872-1598**ENDOSSÉ PAR**

Michèle GIROUX

Directrice

Tél : 514 868-3906**Télécop. :** 514 872-6161**Date d'endos. :** 2013-01-10**Dossier # :1120650001**



Dossier # : 1133592001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier , Division de la paie institutionnelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépenses additionnelle de 19 338,80\$, taxes incluses, pour compléter les travaux de fermeture d'une Fiducie de convention de retraite des employés de la Ville de Montréal modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Mazars Harel Drouin (CE11 0434 - convention initiale) majorant ainsi le montant total du contrat de 95 734,45 \$ à 115 073,25 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

I. d'autoriser une dépense additionnelle de 19 338,80\$, taxes incluses, pour compléter les travaux de fermeture d'une Fiducie de convention de retraite des employés de la Ville de Montréal;

II. d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Mazars Harel Drouin, majorant ainsi le montant total du contrat de 95 734,45 \$ à 115 073,25 \$, taxes incluses;

III. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense mixte d'activité d'administration générale sera incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération (réf. : Règlement sur les dépenses mixtes).

Signé par Robert LAMONTAGNE **Le** 2013-03-04 15:56

Signataire :

Robert LAMONTAGNE

Directeur principal et trésorier
Finances , Bureau du directeur principal

Dossier # :1133592001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133592001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier , Division de la paie institutionnelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépenses additionnelle de 19 338,80\$, taxes incluses, pour compléter les travaux de fermeture d'une Fiducie de convention de retraite des employés de la Ville de Montréal modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Mazars Harel Drouin (CE11 0434 - convention initiale) majorant ainsi le montant total du contrat de 95 734,45 \$ à 115 073,25 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'une entente avec Revenu Canada et Revenu Québec, le Service des finances procède, depuis un certains temps déjà, à la fermeture de la Fiducie de convention de retraite des employés de la Ville de Montréal crée il y a plusieurs années. La fermeture de cette fiducie était nécessaire compte tenu de l'environnement fiscal qui a évolué grandement depuis sa création.

Compte tenu de la complexité et la sensibilité de ce dossier, le Service des finances s'est adjoint une fiscaliste experte, soit Mme Sylvie Garon qui représente le Service auprès de Revenu Canada, de Revenu Québec et de chacun des participants encore actifs dans cette fiducie.

Il est très difficile d'évaluer l'ampleur des travaux à effectuer pour un tel dossier. En effet, plusieurs communications, conciliations de données, discussions et confirmations sont nécessaires compte tenu du nombre d'intervenants impliqués autant à Revenu Canada qu'à Revenu Québec. Les fonds étant déposé auprès d'institutions financières ou similaires, le même type de tâches étaient requis. Il faut aussi communiquer avec les participants pour les informer et les rassurer de l'évolution du dossier.

Au printemps 2011, on évaluait que 245 heures seraient nécessaires pour compléter le dossier. Le temps requis pour s'entendre avec Revenu Canada, allègement des intérêts, conciliation du compte d'impôt remboursable, renonciation au recours a été beaucoup plus long que prévu. De plus, contrairement à ce que Revenu Québec nous avait annoncé, soit de suivre Revenu Canada sans plus de formalité, nous devons suivre avec Revenu Québec un processus complet plutôt que allégé. Les discussions avec Revenu Québec se sont poursuivies en 2012 et finalement en mai 2012 l'entente a été signée.

Contrairement à Revenu Canada, Revenu Québec a imposé des intérêts sur les montants

d'impôts non payés en 2007. Suite à cette décision de RQ, les participants ont mis en demeure la Ville de rembourser ces montants. Afin d'éviter un litige appréhendé, la Ville a autorisé en novembre 2012 (GDD 1123219005, CE12-1931) le paiement des intérêts aux participants.

Compte tenu du délais que nous avons avec Revenu Québec pour que ces travaux soient considérés dans l'année fiscale 2012, nous avons fait effectuer des travaux non prévus au contrat par la fiscaliste au dossier. La Ville de Montréal a débuté des négociations avec Revenu Québec concernant un prélèvement pour le Fonds de santé et sécurité (FSS) effectué par Revenu Québec sur les montants dus aux participants de la Fiducie. Compte tenu du risque de poursuite des participants contre la Ville, advenant que Revenu Québec maintienne ce prélèvement, la Ville procède à des négociations afin d'en permettre le remboursement aux participants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1212 - 10 août 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 38 734,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de fermeture d'une Fiducie de convention de retraite des employés de la Ville de Montréal modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Mazars Harel Drouin (CE11 0434 - convention initiale) majorant ainsi le montant total du contrat de 57 000 \$ à 95 734,45 \$, taxes incluses
CE11 0434 - 29 mars 2011- approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Mazars Harel Drouin s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour compléter les travaux de fermeture d'une Fiducie de convention de retraite des employés de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 57 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention GDD 2064375002 - DA064375002 - 20 juin 2010. Retenir les services professionnels de Madame Sylvie Garon de la firme Harel Drouin PKF Comptables Agréés à compter du mois de juin 2006 pour 15 heures de travaux à 300\$ de l'heure pour un montant total de 5176,13\$ (taxes incluses) pour des conseils fiscaux concernant la fiducie de convention de retraite de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Contrat de service professionnel d'une fiscaliste pour représenter le Service des finances auprès de Revenu Canada et de Revenu Québec et valider les avis de cotisation que recevront les participants à la suite de la fermeture de cette fiducie.

JUSTIFICATION

Depuis le début des travaux de fermeture de cette fiducie, Mme Garon représente la Ville auprès des deux gouvernements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera financée à même les dépenses de fonctionnement du Service des finances lesquelles sont considérées comme des dépenses mixtes d'activité d'administration générale. La portion agglomération de cette dernière avait été prévue dans la charge d'administration imputée au budget du conseil d'agglomération (réf. : Règlement sur les dépenses mixtes).

Honoraires	Taxes	Ristourne	Dépense
16 820 \$	2 518,80 \$	841 \$	18 497,80 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu de l'implication de Mme Garon dans les discussions avec Revenu Canada, Revenu Québec et les participants de cette fiducie, de ne pas renouveler le contrat

reporterait indûment la terminaison de ce dossier que nous espérons clore d'ici quelques mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, en accord avec la Direction des communications n'a été effectuée. Par contre nous avons communiqué des informations générales aux participants de la fiducie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'autorisation de contrat, les travaux reprendront et devraient se terminer à la fin juin 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Dans un cas semblable, conformément à la Loi sur les cités et villes, la Ville peut contracter de gré à gré. Voir dossier numéro 1113592003.

De plus, puisqu'il s'agit d'activités reliées à la gestion de ressources humaines (employés actifs et retraités) de même que d'ester en justice (recours judiciaire présent et éventuel) la décision relève du comité exécutif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Jocelyne GUAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyn DION

Chef de division paie institutionnelle

Tél : 868-3592

Télécop. : 872-6767

ENDOSSÉ PAR

Raoul CYR

Directeur - Comptabilité

Tél : 514-872-2436

Télécop. : 514 872-8647

Date d'endos. : 2013-01-31

Dossier # :1133592001



Dossier # : 1134804001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	PICQ 01/06-1: Projets d'infrastructures
Objet :	Autoriser la prolongation, pour deux périodes de six mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec la firme Ethnoscop pour la fourniture sur demande de services professionnels en archéologie requis dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération (montant estimé de l'entente : 291 012,54\$)

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec la firme Ethnoscop (CG11 0195) pour la fourniture sur demande de services professionnels en archéologie requis dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour deux périodes de six mois supplémentaires, selon les mêmes termes et conditions;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-03-12 19:44

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur - Culture et Patrimoine

Dossier # :1134804001

IDENTIFICATION

Dossier # :1134804001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	PICQ 01/06-1: Projets d'infrastructures
Objet :	Autoriser la prolongation, pour deux périodes de six mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec la firme Ethnoscop pour la fourniture sur demande de services professionnels en archéologie requis dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération (montant estimé de l'entente : 291 012,54\$)

CONTENU

CONTEXTE

Pour assurer la conformité à la Loi sur le patrimoine culturel lorsque des interventions sur les propriétés de la Ville de Montréal font appel à des travaux en sous-sol, la Ville de Montréal applique des mesures de protection des ressources archéologiques. Compte tenu du nombre important de projets de construction et modernisation des infrastructures souterraines prévus au PTI 2011-2013 impliquant des expertises ou interventions archéologiques et de la nécessité de pouvoir s'insérer rapidement dans les calendriers de planification et réalisation, une demande d'autorisation d'aller en appel d'offres a été effectuée en 2011 par la Division de l'art public et de la mise en valeur du patrimoine rattachée à la Direction de la culture et du patrimoine afin de s'adjoindre, par le biais d'un mandat cadre, les services professionnels nécessaires.

Le 25 août 2011, le Conseil d'agglomération accordait à Ethnoscop inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour les services attendus au prix total approximatif de 400 000,00 \$, taxes incluses afin de réaliser différentes expertises pour plusieurs directions rattachées à la planification et réalisation de la Direction de l'Eau et des Transports. Ce montant avait été établi sur la base des sommes dépensées lors du mandat précédent et également de la répartition des montants dépensés par direction. Cette estimation toutefois ne pouvait tenir compte de toute la programmation du PTI 2011-2013 au moment où elle fut élaborée.

Au cours de 2011 et 2012, plusieurs gros projets de développement d'infrastructures ont pris place dans des secteurs d'intérêt à fort potentiel et ont nécessité des interventions archéologiques d'envergure (District Griffin, Bonaventure, CHUM, Place publique du Vieux Pointe-aux-Trembles). Plusieurs projets planifiés concurremment ont également évolué à

des rythmes différents (attente de crédits, autorisations diverses, suspension par la CE, impacts, changement de géométrie etc) si bien que le contrat d'Ethnoscop a impliqué à ce jour, avant son terme de 48 mois, des engagements financiers dépassant la somme allouée de 400 000,00\$ taxes incluses.

Sachant que le contrat, d'une durée maximale de 48 mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits, incluait une option de deux prolongations de six mois chacune (article 3 de la section III des Clauses particulières de l'appel d'offres), la Direction de la culture et du patrimoine aimerait se prévaloir de l'option de deux prolongations de six mois chacune en continu à compter du 21 mars 2013.

En effet comme plusieurs projets sont déjà entrepris ou comportent des engagements financiers impliquant des bons de commande et des coûts dans les cahiers de charges (prescriptions spéciales en archéologie), une prolongation du contrat en cours serait requise. Spécifiquement une double prolongation permettrait à la Division du patrimoine:

- de réaliser les interventions archéologiques déjà programmées en 2012 mais reportées en 2013 et pour lesquelles des bons de commandes ont parfois été initiés;
- de répondre aux besoins immédiats, notamment réaliser les interventions archéologiques des projets prévus au PTI 2013 pour lesquels des recommandations ont été émises auprès de différentes directions;
- de préparer un nouvel appel d'offres.

Le tableau suivant fournit des informations concernant les projets engagés et reportés ainsi que les coûts associés.

Appel d'offres public 11-11592-Entente contractuelle 648753 SP Archéologie- Dossier 1114804002

Projets	Bons de commande	Montant prévu (avant taxes)	Facturé (avant taxes)	Reporté	Justification du report
ave Summerhill	688442	12 993,90\$	4 008,43\$		
ave de Vimy	688161	6 922,24\$	2 313,44\$		
boul. Gouin	688170	20 166,82\$	6 219,54\$		
rue Monfort	688436			6 922,24\$	géométrie à revoir
ruelle Fortifications	688173	15 940,82\$	2 319,97\$		
rue de Boucherville	687165	7 706,82\$	4 200,65\$		
Ch. Côte- Ste-Catherine	687206	7 461,05\$	2 279,59\$		
av.Sainte-Croix	688153	24 126,82\$	9 086,32\$		
autoroute Bonaventure-buttes Duke et Nazareth	682028	99 965,17\$	72 400,35\$		
rue Redpath Crescent	722860	14 984,92\$	3 810,76\$		
av. Viger, entre sanguinet et st-Denis	734063	12 726,74\$	6 831,27\$		

Evans court	751535			8 138,24\$	attente de crédits
parc Garibaldi	729472			8 286,74\$	complexité du projet et manque d'informations
parc Clémentine-de-la-Rousselière	non reçu			6 886,74\$	attente MDDEP
rue Saint-Joseph	741266	40 654,40\$	14 299,62\$		
rue Bellerive	741303	32 152,32\$	13 391,56\$		
rue Wellington	755803	31 611,53\$	23 098,10\$		
rue Wellington	728720	31 611,53\$			
rue Clémenceau	747163	29 940,82\$	6 711,62\$		
boul. La Vérendrye	791376	14 728,24\$	7 983,73\$		
réservoir CDN	non reçu			5 124,10\$	Octroi tardif-Travaux reportés au printemps
canal Lachine	non reçu			14 654,08\$	Suspension générale par le CE
rue du Havre et Ontario	762734	2 421,48\$	2 421,46\$		
île Bizard	804709	24 648,16\$	2 188,28\$		Octroi tardif et projet comportant plusieurs phases
autoroute Bonaventure-rue Duke	805449	10 846,74\$	3 162,15\$		
Total		409 998,99\$	186 726,84\$	50 012,14\$	

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0314 - 16 mars 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels en archéologie pour les interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie, sur les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération.

CG11 0195 - 22 juin 2011 - Approuver un projet de convention de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération pour un montant de 400 000 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Ethnoscop inc fournit les services requis en matière d'étude et de conservation du

patrimoine archéologiques, dans le cadre de la mise en oeuvre de travaux de réfection et de modernisation des réseaux artériels et locaux et, à l'échelle de l'île de Montréal, pour les projets inscrits au PTI 2011-2012-2013-2014. La programmation du mandat est établie selon les priorités de mise en chantier des projets. Pour chaque projet retenu, les activités requises peuvent comprendre une étude de potentiel, un inventaire par forages, sondages et/ou tranchées, une supervision, une fouille et, une analyse des données et production de rapports archéologiques

JUSTIFICATION

Présentement, nous disposons d'un contrat de services professionnels en archéologie avec la firme Ethnoscop inc. laquelle a fait l'objet d'un appel d'offres public en 2011 et approuvé par le conseil d'agglomération. Depuis l'octroi du contrat, la firme Ethnoscop inc. a évalué avec célérité et à la satisfaction de la Ville, 26 projets impliquant des interventions archéologiques. De ceux-ci, six sont reportés en 2013 et l'un deux entrepris en 2012 se poursuit au terrain en 2013 (île Bizard). Pour les autres projets, les sommes réservées doivent être maintenues afin de produire les rapports. Plusieurs projets provenant du PTI 2013 de diverses directions sont également retenus pour une évaluation de leur potentiel archéologique. Pour ces derniers il y aura lieu de procéder aux études et interventions archéologiques requises, afin d'éviter tout arrêt de chantier en cours d'exécution lequel pourrait entraîner des délais importants et des coûts supplémentaires.

Le tableau ci-dessous présente les projets du PTI 2013 des directions et d'arrondissements retenus pour des études et interventions archéologiques avec une estimation des coûts associés.

Requérant	no. de projet	rues	travaux	Recommandations	estimation des coûts
DGSRE-centre/Sud-Ouest Transports	12-SDOPTI-007 ART2101 et 2102	Saint-Patrick, Thomas Kieffer à Island	Reconstruction égout et aqueduc PRR	Intervention archéologique requise	7 000,00\$
DGSRE-centre/Sud-Ouest	14-GRPPTI-001	Du Séminaire, canal Lachine à Ottawa	Reconstruction égout	Intervention archéologique requise	7 000,00\$
DGSRE-centre/Sud-Ouest	12-GRPPTI-004	Peel, Smith à Wellington	Construction égout	Intervention archéologique requise	7 000,00\$
DGSRE-centre/Ville-Marie	12-VMAPTI-45	Ontario, Clark à Sanguinet	Reconstruction aqueduc	Intervention archéologique requise	7 000,00\$
DGSRE-centre/Ville-Marie Transports	13-VMAPT-13I	Chemin CDN, Hill Park Circle à Le Boulevard	Reconstruction aqueduc, réhab égout et PRR	Intervention archéologique requise	7 000,00\$
DGSRE-centre/Ville-Marie Transports	13-VMAPTI-15	Berri, Viger à René-Lévesque	Reconstruction égout et aqueduc PRR	Intervention archéologique requise	12 000,00\$
DGSRE-centre/Ville-Marie	13-VMAPTI-19	Hill Park circle, Chemin CDN, limite est	Reconstruction égout et aqueduc	Intervention archéologique requise	7 000,00\$
DGSRE-centre/Ville-Marie	13-VMAPTI-31	Boulevard St-Laurent, Saint-Paul à Notre-	Réhab. égout	Intervention archéologique requise (si	7 000,00\$

		Dame		excavation)	
DGSRE-centre/Ville-Marie	14-VMAPTI-01	Ontario, de Lorimier à Iberville	Reconstruction égout et aqueduc	Intervention archéologique requise	7 000,00\$
DGSRE-centre/Ville-Marie		Saint-Gabriel, St-Paul à Notre-Dame	Reconstruction égout et aqueduc	Intervention archéologique requise	12 000,00\$
DGSRE-centre/Ville-Marie	13-VMAPTI-36	Saint-Antoine, Saint-Urbain à boul. St-Laurent	Réhab. aqueduc	Intervention archéologique requise (à valider avec plan de construction)	7 000,00\$
DGSRE-nord/Ahuntsic-Cartierville	12-AHUPTI-19	De Martigny, de boul. Henri Bourassa à Gouin	Reconstruction égout et aqueduc	Intervention archéologique requise	20 000,00\$
Arr. Ahuntsic-Cartierville		Gouin Est, Saint-Denis à Berri	PRR-Reconstruction	Potentiel à évaluer avec plans de construction	5 000,00\$
Arr. Ahuntsic-Cartierville		Poutrincourt, Louis-Dantin à Gouin	PRR-Reconstruction	Potentiel à évaluer avec plans de construction	5 000,00\$
Direction des Infrastructures		Collecteur William	Reconstruction	Intervention archéologique requise	24 000,00\$
Total avant taxes					141 000,00 \$

Considérant que:

- a. l'appel d'offres 11-11592 lancé le 21 Mars 2011 spécifiait clairement à l'article 3 de la section III des Clauses particulières que: «Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours, calendrier avant la date présumée de fin de contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé d'une période de six (6) mois, pour un maximum de deux (2) prolongations.»
- b. Il est donc recommandé de se prévaloir de deux prolongations de six mois chacune aux mêmes conditions que l'appel d'offres original 11-11592.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Différentes sources de financement sont requises selon les mandats, les directions ou divisions et les champs de compétences aggro et corpo.

Chacun des mandats doit faire l'objet d'une autorisation de dépense, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat cadre. Les montants à autoriser sont prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) des années 2011, 2012, 2013 et 2014. Les enveloppes budgétaires proviennent des projets identifiés par chacun des requérants services centraux et/ou arrondissements) et sont confiés à l'aide de "bons de commandes". Ce sont les directions impliquées qui s'assurent de la disponibilité des crédits. Le suivi des enveloppes est assuré par le Service des finances, Division plan d'investissement.

Le tableau ci-dessous fait état des sommes facturées et engagées à ce jour ainsi qu'une

estimation des budgets nécessaires pour les projets à venir en 2013

Sommes facturées et engagées

Description	Total avant taxes
Facturation à ce jour (1)	186 726,84\$
Sommes engagées	223 272,15\$
Total sans taxes	409 998,99\$
Total avec taxes	471 396,34\$

Montants supplémentaires demandés

Description	Total avant taxes
Sommes engagées au delà du montant du mandat initial (409 998,99\$-347 901,72\$)	62 097,27\$
Projets reportés avec sommes engagées	50 012,14\$
Projets retenus au PTI 2013	141 000,00\$
Total sans taxes	253 109,41\$
Total avec taxes	291 012,54\$

(1) En date du 8 décembre 2012

(2) Par le biais d'un bon de commande et/ou d'une évaluation faite par le Consultant.

(3) Estimation à partir des projets retenus au PTI 2013 et sur la base de mandats similaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4e pilier du développement durable. À cet effet, elle a reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à planifier et intensifier ses interventions en vue d'assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur son territoire.

Les travaux auxquels est rattachée l'entente cadre de services professionnels en archéologie contribuent également au développement durable puisqu'ils visent de différentes manières à soutenir le développement résidentiel et commercial et à assurer une pérennité aux infrastructures publics.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Assurer le respect des obligations de la Ville de Montréal en matière de protection du patrimoine archéologique;
- Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux de modernisation des infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération;
- Fournir les données archéologiques nécessaires aux démarches de planification des projets de modernisation des infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de la prolongation du contrat à compter de 21 mars 2013 et ce, pour deux périodes de six mois chacune.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- Conforme à la Loi sur le patrimoine culturel
- Conforme à la politique municipale d'attribution des contrats de services professionnels.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses aux instructions aux soumissionnaires dans l'appel d'offres initial

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre S. ST-JEAN)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude MORIN

Archéologue, conseillère en aménagement

Tél : 514 872-4091

Télécop. : 514 872-1007

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS

Chef de division

Tél : 514-872-3953

Télécop. : 514 872-9222

Date d'endos. : 2013-02-01

Dossier # :1134804001



Dossier # : 1130879001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2013 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- 1- d'accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2013 des activités culturelles municipales dans les parcs;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell;
- 3- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2013-03-22 15:38
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire : Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1130879001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130879001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2013 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

CONTENU

CONTEXTE

L'avocat montréalais Charles Sandwith Campbell (1858-1923) laissa à sa mort un fonds destiné à offrir des concerts de musique gratuits dans les parcs, ainsi que des terrains de jeux aux jeunes des quartiers ouvriers. Depuis 1924, plusieurs terrains lui appartenant ont été cédés à la Ville (Parc Charles-S-Campbell, Parc Campbell-centre, etc) et plus de 5 000 concerts populaires en plein air ont été présentés aux citoyens. La Succession de Charles S. Campbell, administrée par le Trust Royal, offre encore aujourd'hui, en collaboration avec la Ville de Montréal, une vingtaine de concerts chaque été dans plusieurs parcs des différents arrondissements de la Ville. Jusqu'en 2005, le Trust Royal assurait le choix de la programmation ainsi que les ententes contractuelles avec les artistes. Un dépliant promotionnel était également produit par le Trust Royal. La Ville, quant à elle, coordonnait la logistique de l'ensemble des spectacles, en lien avec chacun des arrondissements où étaient présentés les Concerts Campbell, fournissait un directeur technique pour l'ensemble de la tournée ainsi que les scènes mobiles et certains services connexes (sécurité, électricité, transport, barricades, et divers autres services en arrondissement). La programmation des Concerts Campbell était également intégrée au cahier promotionnel *Cet été à Montréal, Sortez!* ainsi que dans chacun des dépliant d'été des arrondissements.

Depuis 2006, une entente est renouvelée à chaque année entre la Ville de Montréal et le Trust Royal et permet la gestion de l'ensemble de la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell par la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0673 : Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2011 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles..

CE11 0536 : Accepter une contribution financière de 110 000 \$ de la Compagnie Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre des activités culturelles municipales dans les parcs. Accorder

un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service du développement et des opérations à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

CE100697: Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2010 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats de services professionnels et de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles

DESCRIPTION

En janvier 2013, lors de la présentation d'un bilan des activités de l'été 2012, le Trust Royal a réitéré sa volonté de renouveler sa contribution en 2013 pour la présentation de la programmation des Concerts Campbell à la Ville de Montréal moyennant une subvention à la Ville du montant des bénéfiques de la fiducie disponibles pour la réalisation de ces concerts. Pour l'année 2013, cette entente est reconduite et le montant des bénéfiques de la fiducie disponibles est de 110 000 \$

JUSTIFICATION

Une gestion centralisée contribue à donner plus d'unité à la programmation et à assurer ainsi une meilleure visibilité à l'ensemble des actions de la Succession Campbell auprès des médias et du public. La gestion de l'ensemble de la programmation par la Ville de Montréal permet également une meilleure implication des arrondissements par l'entremise des professionnels culturels municipaux actifs sur le terrain et directement responsables de l'offre des activités culturelles dans les quartiers montréalais. En effet, la mise en place d'un comité organisateur a mis à contribution cette expertise tout en profitant des structures de travail existantes au sein du réseau Accès culture : comités disciplinaires artistiques, rencontres de programmation, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Certains coûts afférents à la diffusion de ces concerts font déjà partie des crédits consacrés à la programmation estivale dans les parcs. Les coûts de production, de promotion, les cachets d'artistes ainsi que certains coûts de diffusion sont maintenant couverts par la subvention du Trust Royal.

Tel qu'entendu avec le Trust Royal, les sommes non dépensées en 2013 devront être reportées en 2014 et pourront servir à défrayer les coûts de la diffusion des concerts à l'été 2014

Ce revenu/dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Budget additionnel - Revenus	2013
AF Général Ville / Crédits associés à revenus dédiés / Progr. estivale / Autres - act. cult. / Subv. Budg. fonct. autres org. / Autres programmes d'aide et de sub. / Subv. Trust Royal - progr. estivale	110 000 \$

Budget additionnel - Dépenses	2013
AF Général Ville / Crédits associés à revenus dédiés / Progr. estivale / Autres - act. cult. / Publ. comm. / Subv. Trust Royal - progr. estivale	5 500 \$
AF Général Ville / Crédits associés à revenus dédiés / Progr. estivale / Autres - act. cult. / Serv. techn. Sport, culture, évén. publ. / Subv. Trust Royal - progr. estivale	95 500 \$
AF Général Ville / Crédits associés à revenus dédiés / Progr. estivale / Autres - act. cult. / Location - véhicules, outillage, machinerie et équipement / Subv. Trust Royal - progr. estivale	9 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Concerts Campbell contribuent à plusieurs aspects du développement durable à la ville de Montréal. Les représentations offertes dans tous les arrondissements de Montréal améliorent de la qualité de vie dans les quartiers. Ces représentations gratuites sont une mesure en faveur de l'équité d'accès.

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les activités des Concerts Campbell contribuent directement à plusieurs thèmes cités nommément dans la stratégie de développement durable comme :

- Soutien à la création, diffusion et production professionnelle
- Rayonnement culturel
- Diversité et dynamisme culturels

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La gestion des activités par la Ville de Montréal aura pour résultat de permettre la réalisation d'activités mieux adaptées aux réalités et aux habitudes de loisirs de l'ensemble des Montréalais et mieux intégrées au fêtes de quartier déjà organisées par les arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour mieux faire connaître la Succession Campbell et sa série de concerts gratuits auprès des médias et du public, quelques mesures plus spécifiques à la programmation des Concerts Campbell ont été développées et ajoutées à la promotion générale effectuée par la Direction de la culture et du patrimoine. Ce plan de communications sera mis en oeuvre en collaboration avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

avril 2013 programmation soumise pour approbation au Trust Royal

avril 2013 mise en place d'un plan promotionnel

avril 2013 proposition promotionnelle soumise pour approbation au Trust Royal

Mars - Juin 2013 pré-production des activités et réalisation des documents promotionnels

Fin juin - fin août 2013 présentation des Concerts d'été de la Succession Campbell dans les parcs.

Octobre 2013 réunion avec le comité Campbell pour un bilan et réflexion pour année prochaine

Décembre 2013 remise du bilan complet au Trust Royal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisa BELHACHE

Agent(e) de developpement culturel

Tél : 514-872-0023**Télécop. :** 514 872-0981**ENDOSSÉ PAR**

Paul LANGLOIS

Chef de division

Tél : 514-872-5592**Télécop. :** 514 872-0981**Date d'endos. :** 2013-02-08**Dossier # :1130879001**



Dossier # : 1131535003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à École de percussions du Québec pour le projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme! », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à École de percussions du Québec pour le projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme! », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-03-19 17:02

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

Dossier # :1131535003

IDENTIFICATION

Dossier # :1131535003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à École de percussions du Québec pour le projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme! », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente fut de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, d'une somme de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013 - 2014 et 2014 - 2015) soit 9 M\$ par année.

Les projets financés :

- s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- visent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du

travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 1202 du 1er août 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à École de percussions du Québec pour la réalisation du projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi, je garde le rythme! », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS - Ville

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2010

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2010 - 2011

DESCRIPTION

Organisme : École de percussions du Québec

Projet : Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme !

Dans le cadre de ses nouveaux projets, École de percussions du Québec a pris l'engagement de collaborer aux initiatives visant la persévérance scolaire. L'école a ainsi fait une percée remarquable auprès des enfants de 6 à 12 ans, dans les écoles défavorisées de Montréal et même du Québec, en mettant sur pied des ateliers de percussions et de danse axés sur l'estime de soi et la persévérance scolaire. La clientèle adolescente, qui décroche majoritairement en secondaire 3, ne bénéficiait pas de ce type d'interventions. Depuis l'an dernier, le projet pilote « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme! » est en action dans trois organismes jeunesse de milieux défavorisés et où le taux de décrochage scolaire est fort élevé. Cette action est complémentaire aux initiatives du milieu scolaire. Pour 2013, l'école de percussions se propose d'aller plus loin avec les groupes de jeunes et de reconduire les activités dans les quartiers d'Hochelaga-Maisonneuve et de Parc-Extension. L'école de percussions amorcera une démarche dans un nouveau quartier qui sera déterminé en fonction de l'intérêt des organismes jeunesse, qui s'inscrivent actuellement, et du taux de décrochage scolaire élevé présent. Pour maximiser l'impact de ce projet, l'école de percussions prévoit réaliser des spectacles dans les milieux et donner l'occasion aux adolescents de présenter leurs acquis à leur famille, leurs amis et dans leur milieu.

JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la solidarité sociale et la Ville de Montréal. Il respecte les orientations municipales en matière jeunesse. Les problématiques liées à l'insertion socio professionnelle et à la persévérance scolaire sont traitées dans le cadre de ce projet.

L'apprentissage d'un instrument de musique et de techniques de rythme et de danse exige un effort des participants. L'engagement des jeunes dans le cadre d'une activité qui s'échelonne sur plusieurs semaines favorise la persévérance et permet le développement de plusieurs habiletés (ex.: découverte des différents folklores et musiques du monde). Les jeunes qui participent aux activités de l'école de percussion développent un sentiment de fierté et d'accomplissement. Certains jeunes pourraient se voir offrir de devenir animateurs à leur tour. Les quartiers ciblés par ce projet figurent parmi les plus touchés par le décrochage scolaire.

Après analyse des résultats antérieurs et du présent projet, la Direction de la diversité sociale recommande ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent. Le budget alloué par l'entente demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des dernières années pour le même projet se résume comme suit :

Organisme	Soutien accordé			Projet	Soutien recommandé 2013	MESS p/r total projet
	2010	2011	2012			
École de percussions du Québec	N/A	N/A	25 000 \$	Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi, je garde le rythme!	25 000 \$	89,6 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet permet de réaliser les actions sociales inscrites au plan d'action, notamment l'Action 36 - Être équitable, où Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités offertes aux jeunes sont réalisées par des artistes professionnels. De plus, l'organisme embauche majoritairement de jeunes artistes issus de l'immigration ou nouvellement arrivés à Montréal. Ce projet contribue donc à la relève artistique et l'intégration positive des immigrants. Le dynamisme des artistes est contagieux et motive les adolescents, notamment ceux issus des communautés d'origines diverses, à mieux persévérer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme réalise plusieurs activités de communication. Il mentionne la contribution et le partenariat avec la Ville dans le cadre de l'Entente pour chaque publication. Les communications se font selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (en pièce jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2013 Soumission pour approbation au CE

Avril 2013 Début du projet dans les trois milieux

Juin 2013 Fin du projet

Juillet 2013 Remise du rapport final

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Joaquina PIRES)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LEPAGE

Conseillère en développement communautaire

Tél : 872-9655

Télécop. : 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD

Chef de division

Tél : 514-872-1274

Télécop. : 514 872-9848

Date d'endos. : 2013-03-13

Dossier # :1131535003



Dossier # : 1133684001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le projet et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de conventions à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le projet et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) :

ORGANISME	PROJET	MONTANT 2013
Centre des femmes de Montréal	Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale	36 000 \$
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	MAP 2013	36 125 \$
Y des femmes de Montréal	Splash d'été et ma santé m'appartient	27 875 \$
CARI St-Laurent	Paroles et expressions de femmes	50 000 \$
Centre communautaire des femmes sud-asiatique	Femmes sud-asiatiques autonomes et indépendantes	50 000 \$

2. d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-03-19 17:00

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

Dossier # :1133684001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133684001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le projet et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé, en 2009, une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M\$ soit: 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Ce dernier nous a octroyé une contribution financière de 18 M\$ pour deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015) soit 9 M\$ par année.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Offrir des activités et des services à des individus et à des familles, démunies et/ou exclues, qui vivent des problématiques en lien avec les situations de pauvreté et d'exclusion sociale;
- S'inscrire dans les grandes orientations du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion et soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Répondre prioritairement aux besoins locaux et qui sont issus majoritairement de concertations locales et qui ont fait l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités dans le cadre d'une approche concertée entre les partenaires du milieu;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les organismes à but non lucratif;

- Les salaires subventionnés doivent correspondre aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Les salaires tiennent compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme;
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou d'organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0523 du 11 avril 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 200 000 \$, pour l'année 2012, soit 36 000 \$ à Centre des femmes de Montréal; 36 125 \$ à Mères avec pouvoir (MAP) Montréal; 27 875 \$ à Y des femmes de Montréal; 50 000 \$ à CARI St-Laurent; et, 50 000 \$ à Centre communautaire des femmes sud-asiatique, dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville et le ministère de la solidarité sociale

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$ / Approuver la proposition de répartition budgétaire

CE11 0480 du 6 avril 2011

Accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$, aux organismes ci-après, pour l'année 2011, soit 36 000 \$ à Centre des femmes de Montréal; 36 125 \$ à Mères avec pouvoir (MAP) Montréal; 27 875 \$ à Y des femmes de Montréal; 50 000 \$ à CARI St-Laurent; et, 50 000 \$ à Centre communautaire des femmes sud-asiatique, dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville et le ministère de la solidarité social

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et la Ville de Montréal 2009 - 2010

CE10 0659 du 5 mai 2010

Accorder un soutien financier totalisant 210 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2010 (...) - dont 200 000 \$, soit 36 000 \$ à Centre des femmes de Montréal; 36 125 \$ à Mères avec pouvoir (MAP) Montréal; 27 875 \$ à Y des femmes de Montréal; 50 000 \$ à CARI St-Laurent; et, 50 000 \$ à Centre communautaire des femmes sud-asiatique, dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville et le ministère de la solidarité

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver l'Entente administrative négociée entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour les années 2009 - 2010 - 2011 pour un total de 24 M\$ et approuver la proposition de répartition budgétaire 2009

DESCRIPTION

Les projets pour lesquels ces soutiens financiers sont accordés visent à contribuer aux solutions de différentes problématiques tels que la pauvreté, l'isolement, la violence conjugale, la monoparentalité, la judiciarisation et beaucoup d'autres qui affectent spécifiquement la vie des femmes à différents niveaux.

Ces initiatives répondent aux critères et priorités établis dans le cadre des « alliances pour la solidarité ». Deux des cinq projets touchent, de façon spécifique, les femmes immigrantes en processus d'intégration à la société d'accueil. Les organismes impliqués ont

déjà reçu des soutiens financiers dans le cadre de l'Entente MESS - Ville.

Organisme : Centre des femmes de Montréal

Projet : Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale

Ce projet vise à soutenir et à accompagner tout au long du processus judiciaire, les femmes issues des communautés culturelles, victimes de violence conjugale. Grâce à ce soutien, un plus grand nombre de femmes pourront bénéficier de ce service qui est de plus en plus demandé. Les femmes qui font appel à ce service proviennent de divers arrondissements montréalais.

Contribution : 36 000 \$

Organisme : Mères avec pouvoir (MAP) Montréal

Projet : MAP 2013

Ce projet vise à assurer un soutien dans le processus d'insertion sociale des ex-résidentes de MAP qui héberge des femmes, chefs de famille monoparentale, avec enfants de moins de cinq ans. Plusieurs résidentes quitteront la résidence en 2012 et devront s'intégrer dans un nouveau milieu. Également, MAP devra accueillir de nouvelles mères et les soutenir dans une démarche d'insertion sociale et économique. La Ville de Montréal a contribué à la mise sur pied de l'organisme, dans le cadre du programme des quartiers sensibles en 2001, 2002 et 2003.

Contribution : 36 125 \$

Organisme : Y des femmes de Montréal

Projet : Splash d'été et ma santé m'appartient

Ce projet se divise en deux parties:

1. *Splash d'été* s'adresse aux filles de 10 à 15 ans et vise à renforcer l'estime et la connaissance de soi, à les amener vers une réflexion sur leur environnement social, ainsi qu'à encourager de bonnes habitudes de vie et la solidarité entre filles.
2. *Ma santé m'appartient* est un programme de prévention qui vise à promouvoir de bonnes habitudes de vie auprès des filles et des femmes provenant de milieux défavorisés, par l'alimentation saine et l'activité physique.

Contribution : 27 875 \$

Organisme : CARI St-Laurent

**Projet : Paroles et expressions de femmes
et**

Organisme : Centre communautaire des femmes sud-asiatique

Projet : Femmes sud-asiatiques autonomes et indépendantes

Ces deux projets visent à briser l'isolement des femmes immigrantes, à faire connaître aux femmes immigrantes les ressources de leur quartier et les services publics, à promouvoir la participation à la vie communautaire, à favoriser l'inscription des femmes immigrantes au cours de francisation et à fournir les outils nécessaires permettant aux femmes de mieux gérer les affaires domestiques et de s'impliquer pleinement dans l'éducation de leurs enfants.

En effet, la population montréalaise est caractérisée par sa multiethnicité grandissante. Cette diversité ethnoculturelle dépasse, dans certains arrondissements, les 50 % de la population. Le processus migratoire entraîne souvent des difficultés auxquelles les

personnes immigrantes doivent faire face. Pour les femmes, il faut considérer la double voire la triple discrimination qu'elles peuvent vivre en tant que femme, qu'immigrante et membre de minorités visibles. Les obstacles linguistiques, économiques et culturels les empêchent de participer pleinement à la vie québécoise et montréalaise.

Contribution : 50 000 \$ - CARI St-Laurent

Contribution : 50 000 \$ - Centre communautaire des femmes sud-asiatique

JUSTIFICATION

Dans le cadre de ces projets, les interventions permettent une démarche de prise en charge et atténuent les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale. Les résultats recueillis en 2011 et 2012 en témoignent. Les femmes et les filles qui participent aux différents projets vivent de grandes difficultés et proviennent de l'ensemble du territoire de Montréal.

C'est donc après analyse des résultats antérieurs et des présents projets, nous recommandons leurs reconduction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrente et le budget alloué par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité - anciennement l'Entente administrative contre la lutte et l'exclusion sociale Ville-MESS - demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Organisme	Montant accordé 2010	Montant accordé 2011	Montant accordé 2012	Montant recommandé 2013	Projet	% du soutien financier Ville / projet global
Centre des femmes de Montréal	36 000 \$	36 000 \$	36 000 \$	36 000 \$	Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale	74,5 %
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	36 125 \$	36 125 \$	36 125 \$	36125 \$	MAP 2013	59 %
Y des femmes de Montréal	27 875 \$	27 875 \$	27 875 \$	27 875 \$	Splash d'été et ma santé m'appartient	50 %
CARI St-Laurent	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	Paroles et expressions de femmes	81 %
Centre communautaire des femmes sud-asiatique	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	Femmes sud-asiatiques autonomes et indépendantes	68 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 « être équitable » prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment ce qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ces projets permettra de répondre à des besoins particuliers que vivent

des femmes; celles-ci peuvent avoir accès à des programmes et services existants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (en pièce jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2013 Recommandation au comité exécutif

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de la Direction de la diversité sociale. Le rapport d'étape est souhaitable à la mi-étape et le rapport final est requis à la fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Joaquina PIRES)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rabia CHAOUCHI

Conseillère

Tél : 872-1694

Télécop. : 872-1527

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD

Chef de division

Tél : 514 872-1274

Télécop. : 514 872-9848

Date d'endos. : 2013-03-13

Dossier # :1133684001



Dossier # : 1130302002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 80 000 \$ non récurrent à Regroupement des Magasins-partage de l'île de Montréal pour le soutien de ses activités 2013, provenant du budget de fonctionnement de la Direction de la diversité sociale. / Approuver le projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier de 80 000 \$ au Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal pour le soutien de ses activités 2013;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-03-19 17:03

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

Dossier # :1130302002

IDENTIFICATION

Dossier # :1130302002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 80 000 \$ non récurrent à Regroupement des Magasins-partage de l'île de Montréal pour le soutien de ses activités 2013, provenant du budget de fonctionnement de la Direction de la diversité sociale. / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Pour atteindre ses objectifs en développement social, la Ville de Montréal met en place diverses stratégies et moyens afin de faire de Montréal un milieu de vie exceptionnel pour les citoyennes et citoyens. Le Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal (RMPIM) s'inspire des meilleures pratiques en développement social local. Il vise le maintien de ce type d'organisations et le développement de nouvelles.

Le principe des Magasins-Partage est de mettre en place une concertation locale entre les intervenants de plusieurs secteurs d'activités afin de faire un diagnostic alimentaire, élaborer un plan d'action et en assurer la réalisation. Ils assurent une mobilisation communautaire dont la finalité est la sécurité alimentaire des personnes démunies.

La contribution de la Ville à cet organisme depuis quelques années permet à plus de 400 Magasins-Partage locaux de venir en aide à des milliers de familles montréalaises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0304 du 16 avril 2012

Accorder un soutien financier de 80 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal pour le soutien de ses activités 2012

CM11 0270 du 11 avril 2011

Accorder un soutien financier de 80 000 \$ au Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal, pour l'année 2011, pour le soutien de ses activités

CM10 0312 du 19 avril 2010

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ au Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal, pour l'année 2010, pour le soutien de ses activités

DESCRIPTION

La contribution de 80 000 \$ de la Ville donne l'occasion au Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal de permettre à un plus grand nombre de ménages d'avoir accès

à un Magasin-Partage, de faire avancer la cause de la sécurité alimentaire et de mieux répondre aux besoins d'approvisionnement des groupes. Au quotidien, le Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal sollicite la participation de la population et des entreprises pour s'approvisionner.

JUSTIFICATION

Les effets de toute crise économique sont importants pour la population démunie (perte d'emploi, hausse des coûts des aliments, coût des loyers). Plusieurs ménages doivent déboursier plus d'argent pour se loger, se chauffer et se nourrir. L'an dernier, le nombre de personnes utilisant les banques alimentaires a atteint un total de plus de 140 000 personnes aidées par mois. Le Regroupement des Magasins -Partage combine des objectifs d'offre alimentaire et de prise en charge des personnes démunies. Après analyse des résultats antérieurs et du présent projet, nous recommandons sa reconduction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale, à même le budget de la Direction de la diversité sociale. Le tableau suivant illustre les soutiens financiers accordés au même titre à cet organisme par la Ville ces dernières années.

Organisme	Montant accordé		Montant recommandé 2013	Budget total du projet	% que la Ville contribue au projet
	2011	2012			
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal - soutien aux activités	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	233 205 \$	34%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces projets va dans le sens de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, dans la mesure où Montréal s'y engage à être équitable, notamment en poursuivant et renforçant des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet du Regroupement des Magasins-Partage permettra à plus de 10 000 personnes de compléter leurs épiceries.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal effectue une soirée-bénéfice à l'automne pour son projet « Soulager la faim ».

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2013 Comité exécutif

Avril 2013 Conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joaquina PIRES

Conseillère en développement communautaire

Tél : 514 872-6202

Télécop. : 514 872 -1527

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD

Chef de division

Tél : 514 872-1274

Télécop. : 514 872-9848
Date d'endos. : 2013-03-14

Dossier # :1130302002



Dossier # : 1122463008

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles , Division du droit contractuel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter la succession d'Antoine Laurent Fabre et autoriser la liquidatrice successorale à vendre l'immeuble sis aux 10 542 et 10 544 de l'avenue St-Charles à Montréal, aux conditions énoncées à la déclaration de transmission jointe au présent sommaire.

Il est recommandé :

1. D'accepter la succession d'Antoine Laurent Fabre et autoriser la liquidatrice testamentaire à vendre l'immeuble sis aux 10 542 et 10 544 de l'avenue Saint-Charles à Montréal, composant le principal actif de la succession, aux conditions suivantes :

- le prix de vente ne doit pas être inférieur à la somme de 490 000\$;
- la vente doit être faite au comptant;
- la vente doit être faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur.

2. Obtenir, le 1er juin de chaque année, à compter du 1er juin 2013, la reddition de compte préparée par la liquidatrice, jusqu'au règlement final de la succession;

3. Intervenir dans la déclaration de transmission devant être signée par la liquidatrice afin que la Ville de Montréal fasse connaître son intérêt dans la succession d'Antoine Laurent Fabre.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2013-03-14 14:54

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur principal et avocat en chef
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale

Dossier # :1122463008

IDENTIFICATION**Dossier # :1122463008**

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles , Division du droit contractuel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter la succession d'Antoine Laurent Fabre et autoriser la liquidatrice successorale à vendre l'immeuble sis aux 10 542 et 10 544 de l'avenue St-Charles à Montréal, aux conditions énoncées à la déclaration de transmission jointe au présent sommaire.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité exécutif a été informé du fait que la Ville de Montréal était désignée à titre de successible d'Antoine Laurent Fabre aux termes du testament de ce dernier. Afin de prendre une décision éclairée sur l'opportunité d'accepter ou non, le legs universel stipulé en sa faveur, la Ville a autorisé la Direction des affaires civiles à entreprendre les démarches nécessaires afin que soit soumis à la Ville, dans les délais requis par le *Code civil du Québec*, l'inventaire de la succession.

L'inventaire successoral d'Antoine Laurent Fabre a été préparé par Danielle Ambrosio, liquidatrice testamentaire, tel qu'en fait foi, l'acte reçu devant Me Alain Lamoureux, notaire, le 11 février 2013 sous le numéro 20 399 de ses minutes. Une copie conforme de cet acte est jointe au présent sommaire.

Selon les montants figurant à l'inventaire, l'actif net de la succession s'élève à la somme de 357 714,71\$.

Quant aux dettes du défunt, la succession réserve une provision de 65 000 \$ pour acquitter l'impôt sur le revenu payable par la succession. Ce montant semble réaliste compte tenu du fait que l'immeuble composant la succession comportait trois logements, à savoir celui qui était occupé par le défunt ainsi qu'une garçonnière et un logement qui sont en location. Bien que la partie de l'immeuble utilisée comme résidence principale du défunt bénéficie d'une exonération du gain en capital, il n'en va pas de même pour la partie du bâtiment générant des revenus de location. L'immeuble a été acquis par monsieur Fabre pour la somme de 27 500 \$ le 25 mars 1966 et nous ignorons s'il a fait de son vivant, un choix fiscal pour exonérer du paiement de l'impôt une partie du gain en capital.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1229 - 1er aout 2012 - Autoriser la Direction des affaires civiles à entreprendre des démarches au besoin, pour que soit soumis à la Ville, dans les délais requis par le Code civil du Québec, l'inventaire de la succession d'Antoine Laurent Fabre.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à accepter la succession d'Antoine Laurent Fabre et à autoriser la liquidatrice Danielle Ambrosio à vendre l'immeuble sis aux 10 542 et 10 544 de l'avenue St-

Charles à Montréal aux conditions énoncées à la déclaration de transmission jointe.

JUSTIFICATION

Bien que l'inventaire produit par la liquidatrice fasse état d'un actif net de 357 714,71 \$, le principal actif de la succession se compose d'un immeuble et il n'y a pas suffisamment de liquidités dans la succession pour acquitter les dettes et le legs particulier de 100 000 \$ fait à la légataire particulière. Il est donc nécessaire de vendre l'immeuble. Cependant, le testament d'Antoine Laurent Fabre, joint au sommaire décisionnel 1123899001 prévoit, à l'article VIII, que la liquidatrice ne peut vendre l'immeuble sis aux 10 542 et 10 544, avenue St-Charles à Montréal, sans le consentement des héritiers ou l'autorisation du tribunal.

La Ville, à titre de légataire universelle résiduaire de la succession d'Antoine Laurent Fabre doit donc autoriser la liquidatrice à vendre ledit immeuble afin de lui permettre de payer les créanciers et les légataires particuliers.

Toutefois, nous recommandons que certaines conditions soient respectées pour permettre la vente de l'immeuble.

La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a fait une évaluation de l'immeuble, datée du 13 novembre 2012, laquelle est jointe au présent sommaire. La valeur marchande de cet immeuble s'élève à la somme de 490 000\$.

Quant au mode de paiement de l'immeuble, étant entendu que la succession a besoin de liquidités pour payer les dettes et les legs particuliers, la liquidatrice devrait avoir l'obligation de n'y consentir qu'à condition qu'elle soit faite au comptant par tout acquéreur. La Ville de Montréal n'a qu'une connaissance limitée de l'état de l'immeuble et de son état d'entretien au fil des années. Compte tenu de la responsabilité qu'encourt un légataire universel, notamment le fait qu'il soit responsable des dettes de la succession jusqu'à concurrence des biens qu'il reçoit de cette dernière, la vente devrait être consentie sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur afin d'éviter que la Ville soit poursuivie pour d'éventuels vices cachés.

Afin de porter à la connaissance des tiers l'intérêt de la Ville dans la succession d'Antoine Laurent Fabre, et plus particulièrement dans l'immeuble composant la majeure partie de l'actif, une déclaration de transmission accompagne le présent sommaire. Une fois signé par la liquidatrice et la Ville, ce document sera publié au bureau de la publicité des droits pour la circonscription foncière de Montréal. Il est à noter toutefois que cette déclaration de transmission n'a pas pour effet de transférer l'immeuble à la Ville ni de valoir comme une délivrance de legs. De fait, la liquidatrice doit conserver la saisine de l'immeuble afin de lui permettre de compléter le processus de liquidation de la succession.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville en acceptant la succession d'Antoine Laurent Fabre, est tenue de payer les dettes du défunt. Cependant, puisque l'acceptation de la Ville est faite conformément aux règles prescrites par le *Code civil du Québec*, elle ne peut être tenue de payer les dettes pour un montant supérieur aux sommes reçues de la succession d'Antoine Laurent Fabre. À moins qu'une mauvaise évaluation de l'impôt à payer n'ait été faite ou que des créanciers se manifestent après coup, nous estimons que la somme que la Ville pourrait recevoir de la succession serait de l'ordre de 357 714,71\$. Il faudra toutefois soustraire de ce montant, les sommes que devra payer la liquidatrice testamentaire à titre d'honoraires professionnels pour son notaire et son comptable relativement aux démarches effectuées ou à effectuer dans le cadre du règlement de la succession de même que les sommes payables pour permettre la vente de l'immeuble (par exemple, frais de courtage immobilier, honoraires d'arpenteur-géomètre pour la préparation d'un certificat de localisation, etc.).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Puisque le règlement de la succession peut s'échelonner sur une longue période, il serait avisé que la liquidatrice fasse une reddition de compte à la Ville, une fois l'an. Nous proposons que la première de ces redditions de compte soit faite le 1er juin 2013 et par la suite, le 1er juin de chaque année, jusqu'à la délivrance de legs. Suivant la vente de l'immeuble sis aux 10 542 et 10 544 de l'avenue St-Charles à Montréal, la liquidatrice pourra payer les créanciers et terminer le règlement de la succession. Avant de remettre à la Ville le montant représentant son legs, la liquidatrice devra produire les documents suivants:

- redditions de compte annuelles
- reddition de compte finale
- preuve que la liquidatrice s'est conformée aux exigences fiscales relatives à la distribution des biens de la succession
- délivrance de legs

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 34.1 paragraphe 7 c) de la Charte de la Ville de Montréal, nous sommes d'avis que le comité exécutif est l'autorité compétente.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée SIMARD

Chef-d'équipe du Droit contractuel

Tél : 514-872-8323

Télécop. : 514-872-3086

ENDOSSÉ PAR

Philippe GAGNIER

Directeur des Affaires civiles

Tél : 514-872-7017

Télécop. : 514 872-3086

Date d'endos. : 2013-03-04

Dossier # :1122463008



Dossier # : 1130634004

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Prolonger pour une période de 12 mois la mise en réserve d'un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation « La Montagne verte » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2013.

Je recommande :

- de prolonger pour une période additionnelle de douze (12) mois la mise en réserve déjà consentie par la résolution CE11 0285 du comité exécutif, affectant un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation «La Montagne verte» pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2013.

Signé par Danielle CÉCILE **Le** 2013-03-19 17:33

Signataire :

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

Dossier # :1130634004

IDENTIFICATION

Dossier # :1130634004

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Prolonger pour une période de 12 mois la mise en réserve d'un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation « La Montagne verte » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel est à l'effet de prolonger la mise en réserve du terrain Saint-Jacques/de la Montagne en faveur de la coopérative d'habitation *La Montagne verte* que le comité exécutif lui avait consentie, en vertu de la résolution CE11 0285 adoptée le 9 mars 2011 et laquelle réservation a pris fin le 9 mars 2013.

La découverte récente d'une conduite d'aqueduc majeure, située à sept mètres sous la surface et à la limite du terrain, requiert d'apporter des modifications aux plans de construction du projet de logements sociaux puisque les fondations du bâtiment ne peuvent être construites à proximité de cette conduite. Cette découverte imprévue occasionne des délais qui font en sorte que la vente de l'emplacement sera retardée de quelques mois. En conséquence, la Direction de l'habitation recommande de prolonger pour une période supplémentaire de 12 mois la mise en réserve du terrain en faveur de la coopérative *La Montagne verte*. Cette prolongation donnera le temps requis pour permettre de trouver une solution optimale afin de minimiser les impacts sur le projet, afin d'assurer la protection de la conduite et pour modifier en conséquence les plans de construction. Le projet prévoit la construction de 88 logements sociaux et communautaires pour familles, réalisés dans le cadre du programme gouvernemental AccèsLogis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0285 (2011-03-09) à l'effet de réserver, pour une période de vingt-quatre mois à compter de la date de la décision du comité exécutif, un terrain de la réserve foncière de la Ville situé dans l'arrondissement de Ville Marie sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, d'une superficie approximative de 1 405 mètres carrés, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation *La Montagne verte* pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du

programme AccèsLogis ; et de mandater la Direction des stratégies et des transactions immobilières afin d'acquérir les droits du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans les lots 1 853 237 et 2 296 277.

CE02 0095 (2002-02-20) à l'effet d'approuver le plan de mise en oeuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements et notamment la politique de cession des terrains de la réserves foncière de la Ville pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.

DESCRIPTION

Le terrain en question est constitué des lots 1 853 235, 2 296 277 et 5 174 933. Il est adjacent à des terrains appartenant au MTQ (autoroute Ville-Marie). La conduite d'eau a été découverte en janvier 2013 par la firme LVM inc., qui a procédé pour le compte de la coopérative d'habitation *La Montagne verte*, à la caractérisation environnementale du lot 5 174 933. Jusque là, aucune des analyses faites par les professionnels (notaires, arpenteurs-géomètres ou autres firmes mandatées par la coopérative ou le groupe de ressources technique CDH) n'avait mené à la connaissance de l'existence de cette canalisation. Personne n'a trouvé trace d'une permission de voirie qui aurait pu être octroyée à la Ville par le MTQ, ni trouvé au registre foncier dans un acte quelconque une servitude affectant les lots concernés.

La découverte de cette conduite à ce moment-ci, alors que les plans de construction sont complétés à plus de 60 %, aura des impacts sur l'échéancier de réalisation. La nature exacte de ces impacts est encore inconnue. Les professionnels concernés à la Ville de Montréal, de même que ceux mandatés par la coopérative et ceux du MTQ, tentent activement de trouver une solution technique qui tient compte de la présence de cette conduite et qui aura le minimum d'impacts sur le projet.

En conséquence, il est requis de prolonger la mise en réserve de ce terrain municipal puisque la vente de celui-ci sera nécessairement reportée de plusieurs mois.

À titre informatif, mentionnons que le mandat donné à la Direction des stratégies et transactions immobilières par la résolution CE11 0285 a été complété en partie. En effet, le MTQ a rétrocédé à la Ville, le lot 2 296 277 et l'acte qui en fait foi a été publié au bureau de la publicité des droits le 15 janvier 2013 sous le numéro 19 683 951. Quant aux démarches requises pour faire radier la servitude de restriction d'usage qui affecte le lot 5 174 933, elles se poursuivent et devraient aboutir prochainement.

JUSTIFICATION

Compte tenu :

- Que le projet de construction de 88 logements pour familles de la coopérative de la Montagne verte est inscrit à la programmation 2010-2013 de la Direction de l'habitation et qu'il a reçu confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis en décembre 2011;

- Que les projets d'habitation pour familles constituent l'une des priorités de l'Administration municipale;
- Que le projet devra nécessairement faire l'objet de modifications aux plans et devis, selon la solution technique qui sera prochainement retenue;
- Que les professionnels concernés sont confiants qu'une solution technique pourra être trouvée sans mettre en péril la faisabilité du projet;
- Qu'il y a lieu de retarder la vente du terrain le temps d'apporter les modifications requises;
- Que la réserve accordée par le comité exécutif prenait fin le 9 mars 2013.

La Direction de l'habitation recommande de prolonger la mise en réserve du terrain St-Jacques / de la Montagne, pour une période additionnelle de 12 mois rétroactivement à

compter du 9 mars 2013, en vue de la vente éventuelle à la coopérative de la *Montagne verte* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comme la découverte fortuite de la conduite d'eau implique fort probablement de revoir l'implantation du bâtiment et son concept architectural et que ces modifications devront nécessairement être approuvées par l'arrondissement, la vente du terrain sera inévitablement retardée. Si la prolongation de la réserve n'est pas accordée, le projet de construction de 88 logements pour des familles à revenus faible ou modeste dans le cadre du programme AccèsLogis de la SHQ, pourrait avorter puisque la réserve originale accordée par le comité exécutif est échue depuis le 9 mars 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le conseil d'administration de la coopérative d'habitation *La Montagne verte* sera avisé une fois la décision du comité exécutif prise. Il y a lieu de noter que des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation, à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Vente du terrain prévue à l'automne 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme à la Charte (L.R.Q., c. C-14.1) et aux encadrements administratifs. Le projet de construction de logements sociaux et communautaires qui sera érigé sur cet emplacement s'inscrit dans les orientations de la politique familiale de la Ville, qui vise la production de nouveaux logements pour familles.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Gaétan LEFEBVRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Jacques BARIL

Conseiller en aménagement

Julia Davies

Conseillère en aménagement - chef d'équipe

Tél : 514-872-3194

Télécop. : 514 872-3883

Bernard CYR

Chef de division - Développement résidentiel

Tél : 514-872-2848

Télécop. : 514 872-3883

Date d'endos. : 2013-03-05

Dossier # :1130634004



Dossier # : 1133079001

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et rémunération des cadres , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Adopter le plan d'action de la Ville de Montréal en accès à l'égalité en emploi 2013-2015

Il est recommandé d'adopter le plan d'action de la Ville de Montréal en accès à l'égalité en emploi 2013-2015

Signé par Danny BOUDREault **Le** 2013-03-05 10:58

Signataire :

Danny BOUDREault

Directeur
Capital humain et des communications , Relations de travail et soutien-conseil à la gestion

Dossier # :1133079001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133079001

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et rémunération des cadres , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Adopter le plan d'action de la Ville de Montréal en accès à l'égalité en emploi 2013-2015

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 avril 2008, le comité exécutif a adopté le plan d'action triennal de la Ville de Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi 2008-2010. Ce plan d'action, constitué de l'ensemble des plans d'action des arrondissements et services comprend des mesures pour les femmes, les autochtones, les membres de minorités visibles et les membres de minorités ethniques. Il permet à la Ville de Montréal de répondre aux exigences de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* . Le 25 mai 2011, le comité exécutif a adopté des mesures spécifiques dans le but d'intégrer le groupe des personnes handicapées au plan d'action en accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal.

Le Plan d'action en accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal vise à assurer une représentation équitable du personnel, en fonction de la population active, et à éliminer les risques de discrimination systémique du système d'emploi. Il comporte quatre types de mesures: des mesures de redressement, d'égalité de chances, de soutien et de communication.

Comme en fait foi le bilan 2008-2012, déposé au comité exécutif le 24 octobre 2012, la Ville de Montréal a complété avec succès la première phase d'implantation de son programme d'accès à l'égalité en emploi. De nombreux progrès dans l'embauche ont été obtenus et une majorité des mesures prévues au plan d'action ont été implantées par les arrondissements et services.

Le présent sommaire vise à présenter, pour adoption, le plan d'action triennal en accès à l'égalité 2013-2015 qui sera déposé à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en mai 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE12 1760 - 24 octobre 2012: Prendre acte du Bilan 2008-2012 du plan d'action de la Ville de Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Résolution CE11 1090 - 6 juillet 2011: Prendre acte du Bilan 2010 du plan d'action triennal de la Ville de Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi 2008-2010.

Résolution CE 11 0763 - 25 mai 2011

1- Adoption de mesures pour l'intégration des personnes handicapées telles que décrites dans le document Plan d'action en accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal – Intégration des personnes handicapées;

2- Prolongation de la mise en oeuvre du plan d'action en accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal jusqu'au 30 novembre 2012.

Résolution CE10 1147 - 7 juillet 2010: Prendre acte du Bilan 2009 du plan d'action triennal de la Ville de Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi 2008-2010.

Résolution CE09 0699 - 6 mai 2009: Prendre acte du Bilan 2008 du plan d'action triennal de la Ville de Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi 2008-2010.

Résolution CE08 0682 - 23 avril 2008:

1- Prendre acte du document intitulé «Bilan 2007 et Bilan sur les mesures provisoires d'embauche 2005-2007» déposé par le Service du capital humain;

2- Adoption du plan d'action triennal en accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal 2008-2010.

Résolution CE04 0959 - 19 mai 2004: Adoption du plan d'action de la Ville en matière d'accès à l'égalité en emploi et des mesures provisoires comprenant la mesure de préférence et la mesure d'incitation visant l'embauche de membres des groupes visés par la loi.

DESCRIPTION

Le plan d'action triennal 2013-2015 en accès à l'égalité en emploi se décline sommairement sous la forme de 20 mesures principales permettant de rencontrer les 4 engagements suivants:

- augmenter l'embauche et les promotions des membres des groupes visés;
- assurer une intégration optimale des nouveaux employés dans la fonction publique montréalaise;
- développer les compétences des employés et soutenir l'évolution de la carrière;
- communiquer le plan d'action en accès à l'égalité en emploi et sensibiliser aux avantages de la diversité en emploi.

Le choix des engagements et des mesures repose sur les avis du Conseil interculturel de Montréal, du Conseil des montréalaises et du Conseil jeunesse de Montréal ainsi que sur les recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Le Service du capital humain et des communications s'appuie aussi sur des échanges avec des représentants syndicaux et sur une revue des bonnes pratiques.

De façon plus détaillée, la Ville de Montréal entend mettre en place 83 mesures lors de la deuxième phase d'implantation de son programme d'accès à l'égalité en emploi. Parmi ces 83 mesures, on retrouve 6 mesures de redressement temporaires, 60 mesures d'égalité de chances, 9 mesures de soutien ainsi que 8 mesures de consultation et d'information.

En ce qui a trait aux mesures d'égalité de chances, le Service du capital humain et des

communications est responsable des mesures relatives à l'analyse des emplois et à la rémunération. D'autre part, le Service du capital humain et des communications assume maintenant aussi la plus grande part des responsabilités pour les mesures visant à corriger les pratiques de dotation. Au cours de la première phase d'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi, le Service du capital humain et des communications est devenu responsable de l'ensemble du processus de dotation jusqu'à la décision d'embauche, ou choix du candidat, qui demeure sous la responsabilité des arrondissements et services. Tous les emplois sont visés sauf les emplois de policiers et de pompiers. Pour les autres mesures d'égalité de chances, les responsabilités demeurent partagées entre le Service du capital humain et des communications et les arrondissements et services. Il s'agit des mesures relatives aux promotions et autres mouvements de personnel, à l'intégration organisationnelle, à la formation, à l'évaluation du rendement et aux autres conditions de travail.

Pour 2013-2015, les arrondissements et les services de la Ville de Montréal réitèrent notamment leur engagement à appliquer un taux de nomination préférentielle énoncé comme suit : « *Lors des embauches, des nominations et des promotions, la Ville de Montréal s'engage à accorder une préférence à une personne compétente membre de l'un ou l'autre des groupes visés sous-représentés. À cet effet, la Ville de Montréal entend appliquer un taux global de nomination préférentielle d'au moins 50 %, pour l'ensemble des groupes dans chacun des regroupements d'emploi concernés, jusqu'à l'atteinte de tous les objectifs de représentation, et ce, dans le respect des ententes collectives de travail en vigueur* ».

Par ailleurs, la Ville de Montréal s'engage aussi à poursuivre son programme de parrainage professionnel qui a permis d'accueillir 329 stagiaires depuis 2006.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un plan d'action en accès à l'égalité en emploi pour 2013-2015 permet à la Ville de Montréal d'amorcer la deuxième phase d'implantation de son programme d'accès à l'égalité en emploi et de se conformer à la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En lien avec le volet social et l'action 36 du plan de développement durable de la Ville de Montréal qui contribue à la promotion de la valeur d'équité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le reflet de la population active de la grande région métropolitaine au sein du personnel de la Ville de Montréal, et ce, dans le respect des valeurs de compétence et d'impartialité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Annonce le 21 mars 2013 à l'hôtel de ville à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.
- Communiqué pour informer tous les employés.
- Dépôt sur le site Internet de la Ville de Montréal sous l'onglet carrières et sur le site Intranet.
- Présentation au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises et au Conseil jeunesse de Montréal.
- Transmission aux syndicats et à l'Association des cadres municipaux de Montréal.
- Transmission à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- Diffusion à l'occasion des activités de communication de l'année 2013 visant à favoriser et

promouvoir la diversité en emploi.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du rapport de la première phase d'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en mai 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane PATRY

Conseiller principal en ressources humaines

Tél : 872-4649

Télécop. : 872-7171

ENDOSSÉ PAR

Josée LAPOINTE

Directrice dotation, main-d'oeuvre et rémunération des cadres

Tél : 514 872-0609

Télécop. : 514 872-7171

Date d'endos. : 2013-02-26

Dossier # :1133079001



Dossier # : 1131005002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement «Tour de l'Île » le 2 juin 2013, de 8 h 30 à 16 h 30. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, Le Sud-Ouest, de Lachine, de LaSalle, de Verdun et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- D'autoriser, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement «Tour de l'Île » le 2 juin 2013, de 8 h 30 à 16 h 30.
- D'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Rosemont-La Petite Patrie, Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, Le Sud-Ouest, de Lachine, de LaSalle, de Verdun et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-03-18 15:31

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1131005002

IDENTIFICATION

Dossier # :1131005002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement «Tour de l'Île » le 2 juin 2013, de 8 h 30 à 16 h 30. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, Le Sud-Ouest, de Lachine, de LaSalle, de Verdun et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

Vélo Québec, un organisme sans but lucratif, fait figure d'incontournable dans le paysage cycliste québécois depuis 1967. Que ce soit à des fins de loisir ou de tourisme, ou comme moyen de transport propre et actif, l'organisme encourage sans relâche l'utilisation de la bicyclette afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens. En 1986, le Tour de l'Île se positionne le premier dimanche de juin, journée internationale de la bicyclette. Sans médaille, chronomètre ou champion, le Tour de l'Île de Montréal devient un événement de masse. Au cours des années 1990, l'engouement des citoyens est spectaculaire : pas moins de 45 000 personnes, de partout au Québec, s'inscrivent en dix jours! Aujourd'hui, force est de constater l'impact qu'a eu l'événement sur le rayonnement de la ville de Montréal et sur le développement d'une véritable culture du vélo à travers tout le Québec; culture associée à une vie saine et écologique. Déjà, en 1991, l'Organisation mondiale de la santé accordait son patronage au Tour de l'Île pour souligner sa contribution à faire de Montréal une ville en santé. Quatre ans plus tard s'amorçaient les chantiers de ce qui allait devenir la Route verte, la plus belle véloroute au monde selon le National Geographic, visitée par de plus en plus de cyclotouristes d'ici et d'ailleurs. En 1999, la popularité du Tour de l'Île entraîne dans son sillage la création de la Féria du vélo de Montréal, une semaine complète d'activités récréatives et culturelles.

En 2013, cet événement englobe les activités suivantes : la 12e édition du Défi Métropolitain le dimanche 26 mai (créé en 2002), la 14e édition de l'Opération vélo-boulot

le mercredi 29 mai (créé en 2000 sous l'appellation Jour V jusqu'en 2002), la 15e édition d'Un Tour la Nuit le vendredi 31 mai (créé en 1999) et la 29e édition du Tour de l'Île le dimanche 2 juin (créé en 1985) dont la programmation a été bonifiée.

Les arrondissements suivants sont touchés par le parcours du Tour de l'Île : Rosemont-La Petite Patrie, Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Le Sud-Ouest, LaSalle, Lachine, Verdun et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Parce que cet événement a des impacts majeurs sur la circulation et le transport en commun, la Direction de la culture et du patrimoine a tenu une réunion de concertation et convié tous les arrondissements concernés à partager les enjeux, planifier le parcours et trouver des solutions pour minimiser les inconvénients sur leur population.

Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils d'arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0553, séance tenue le 18 avril 2012 - autorisation du parcours;
CE11 0496, séance tenue le 6 avril 2011 - autorisation du parcours;
CE10 0427, séance tenue le 30 mars 2010 - autorisation du parcours.

DESCRIPTION

Vélo Québec lance la saison festivalière montréalaise avec une vague de changements, en multipliant les expériences au Tour de l'Île de Montréal. D'une part, dans son désir d'encourager la pratique d'activités sportives chez les jeunes, Vélo Québec invite les 12 ans et moins à participer à l'événement gratuitement. En terme de parcours, les participants auront le choix de rouler 25, 50, 50 Express et 100 km. Dans son offre de produits cyclotouristiques, Vélo Québec convie 200 cyclistes en partance de Québec et d'Ottawa à rejoindre Montréal pour le Tour de l'Île en vélo en créant les escapades *En route pour le Tour de l'Île* avec VIA Rail Canada. Le vendredi et le samedi, les participants rouleront quelque 100 km par jour pour finalement participer à l'événement. En grande finale, tous convergeront au nouveau site d'arrivée sur l'Esplanade du parc olympique.

Les cycloportifs à la recherche d'une expérience aussi excitante que grisante seront comblés par le 50 km Express. A 9 h 15, à la tête du Tour de l'Île de Montréal, ils ouvriront le circuit à une vitesse moyenne de 30 km/h pendant 1 h 30. Les jeunes et leur famille pourront profiter pleinement du Tour de l'Île de Montréal puisque les 12 ans et moins rouleront l'événement sur un nouveau parcours de 25 km qui leur permettra de sillonner la ville sur une plus courte distance. Quant au parcours de 100 km, celui-ci fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct car des détails restent à être finalisés.

Le Tour de l'Île réunira environ 20 000 cyclistes adultes, amateurs et passionnés de la randonnée à vélo. Le parcours du Tour de l'Île totalise 50 km et le départ est localisé sur le boul. St-Joseph, près de la 12e avenue, alors que l'arrivée s'effectuera sur l'Esplanade du parc olympique. Comme d'habitude, il y aura de l'animation au départ, au site d'arrivée et dans les relais le long du parcours. De même, au site d'arrivée du Tour la Nuit et du Tour de l'Île, histoire de marquer d'une image forte la Féria du vélo de Montréal, les cyclistes pourront s'offrir un coup d'oeil inédit sur la métropole via une grande roue installée sur l'Esplanade du parc olympique. Environ 2 600 bénévoles assureront la sécurité, l'animation et le bon déroulement de l'événement.

JUSTIFICATION

Le Tour de l'Île de Montréal est un événement de la Féria du vélo de Montréal, un festival unique en Amérique, qui permet de découvrir la grande région métropolitaine autrement. Il entraîne des retombées d'envergure pour la région de Montréal et l'ensemble du Québec. On estime à près de 75 000 les participants aux différentes randonnées vélos du festival, sans compter les quelque 3 700 bénévoles qui jouent un rôle clé dans leur bon

déroulement. Mettant en valeur les attraits de la métropole, la Féria du vélo reflète le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent Montréal, contribuant ainsi à renforcer l'image de marque de la ville. Le rayonnement national et international de la Féria du vélo de Montréal lui permet de générer des retombées importantes et d'attirer une clientèle de l'extérieur de Montréal. Cet organisme jouit d'une notoriété mondiale d'excellence en cette matière.

L'autorisation de fermer les rues est essentielle à la réalisation de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts estimés pour le support consenti par les divers services municipaux et directions d'arrondissements sont d'environ 485 000 \$ basés sur l'évaluation de 2012, étant entendu que plusieurs arrondissements n'ont pas fourni leurs estimés de coûts. Ces coûts sont assumés à même leur budget de fonctionnement.

L'organisme a bénéficié d'une contribution financière de 45 000 \$ en 2012 pour la présentation de la Féria. Un nouveau protocole d'entente doit être conclu avec Vélo Québec à compter de 2013.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, Vélo Québec encourage la pratique du vélo qu'elle définit comme un choix agréable, sain, écologique, efficace et économique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il y a des impacts majeurs aux fermetures des rues. Toutefois, les choix de parcours ont été faits en concertation avec différents intervenants tels que: le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal, les Directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et des travaux publics des arrondissements concernés, le Service de sécurité incendie de Montréal, Urgences-Santé, l'Agence de santé et des services sociaux, la Sûreté du Québec, le ministère des Transports du Québec, la Commission des services électriques de Montréal et Hydro-Québec. Ces intervenants ont assisté à des rencontres de coordination les 17 et 22 janvier 2013 dans le but de minimiser les retards à la circulation et de planifier des voies de déviation. La Direction des travaux publics de chacun des arrondissements concernés émettra les permis d'occupation ou d'obstruction temporaire du domaine public. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication.

La Féria du vélo de Montréal offre une visibilité nationale et internationale à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Au niveau des relations publiques, précisons qu'un point de presse s'est tenu le 5 février dernier pour annoncer les nouveautés en 2013 mais que le lancement de la programmation se tiendra en avril prochain. De nouveau en 2013, le porte-parole de l'événement est le comédien Sébastien Delorme. Une animation est prévue tant au site de départ qu'au site d'arrivée.

L'organisme annoncera le Tour de l'Île sur son site Internet, dans les journaux de quartier, les grands quotidiens ainsi qu'à différents postes de radio et de télévision. Un service téléphonique est offert pour répondre aux questions des citoyens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Une séance d'information avec les différents communicateurs des arrondissements concernés se déroulera en avril pour officialiser les stratégies et les moyens de communications à mettre en place pour informer les citoyens des entraves et des chemins alternatifs durant cet événement.

La Féria du vélo de Montréal est membre du Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI), qui réunit des organisations de l'industrie festivalière québécoise

produisant des événements culturels, sportifs et de divertissement ayant un rayonnement international important. Présenté par la Fédération des producteurs de lait du Québec, en collaboration avec le Groupe Jean Coutu, l'événement compte également parmi ses commanditaires associés Gaz Métro, le Mouvement Desjardins, la Société de transport de Montréal, Provigo, Sports Experts et VIA Rail Canada. Parmi ses partenaires publics, la Féria du vélo de Montréal obtient un appui indispensable de la Ville de Montréal, du ministère des Affaires municipales et des Régions, de Tourisme Québec, de Tourisme Montréal, du Parc olympique et de la Direction de santé publique de l'Agence de santé et des services sociaux de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars / avril : adoption du parcours par les différentes instances municipales de la Ville, conférence de presse, dépôt du cahier des charges et réunion de sécurité

31 mai et 1er juin : montage de l'événement

2 juin : tenue de l'événement et démontage

Juin-juillet : réunion de rétroaction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le comité exécutif a le pouvoir de modifier les règles relatives à la circulation et au stationnement à l'égard de toutes les rues de la ville, à l'occasion d'événements publics se déroulant dans plus d'un arrondissement : Charte de la Ville de Montréal, article C 69.1. De plus, l'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Michel DEMERS_Cult)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations et de la prévention (Daniel GIRARD)

Avis favorable :

LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Mario VACHON)

Avis favorable :

LaSalle , Direction des services techniques (Benoit G GAUTHIER)

Avis favorable :

Lachine , Direction des travaux publics (Martin SAVARD)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Martin BOULIANNE)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Christiane VIAU)

Avis favorable :
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Louise RICHARD)

Avis favorable :
Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics (Gilbert BÉDARD)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel MOREAU)

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Avis favorable :
Verdun , Direction des travaux publics (Martin ROBERGE)

Avis favorable :
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Stéphanie HOULE)

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Renaud COTÉ)

Avis favorable :
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Normand HOULE)

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Denys CYR)

Avis favorable :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Caroline LEDOUX)

Avis favorable :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Valérie GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Colette HOULE

Agente de projets

Tél : 872-4058

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE

Directeur associé - cinéma festivals et événements

Tél : 514-872-2884

Télocop. : 872-1505

Télocop. : 514 872-3409

Date d'endos. : 2013-03-11

Dossier # :1131005002



Dossier # : 1130577001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 22 avril au 14 juin 2013.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2013 - 2e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2013-03-18 11:31
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire : Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1130577001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130577001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 22 avril au 14 juin 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la seconde programmation d'événements publics pour l'année 2013. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit habituellement des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8, l'urbanisme, R.R.V.M., U-1, article 553.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0269, du 6 mars 2013, approuver la 1re partie de la programmation d'événements publics 2013;

- **CE12 2084**, du 19 décembre 2012, approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2012-2013.

DESCRIPTION

Des événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale se réalisent sur le domaine public du 22 avril au 14 juin 2013. Ces événements sont :

- Allo la terre;
- Commission de vérité et de réconciliation – Événement national du Québec;
- Marchons ensemble pour les enfants;
- Rassemblement de Roux (Dossier en évaluation);
- Parade des Black Watch;
- Marche 2/3;
- Journée nationale des patriotes;
- Marche de la mémoire;
- Procession de la Fête-Dieu;
- Course Montréal New York;
- Marche pour Jésus;
- Pédalez pour les enfants.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidants et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Infocourriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidants à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

L'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le comité exécutif peut établir ou modifier toute règle relative à l'occupation du domaine public, à la circulation et au stationnement dans les rues et sur les routes du réseau artériel de la ville et dans celles qui forment le réseau dont les conseils d'arrondissement ont la responsabilité à l'occasion d'événements publics où plusieurs arrondissements sont concernés et lorsque l'événement est d'envergure métropolitaine.

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Michel DEMERS_Cult)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne RICHARD

Pour Alexandra COURT, chef de division

Tél : 514 872-3911

Télécop. : 514 872-1505

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE

Dir associe - cinema, festivals et evenements

Tél : 514-872-2884

Télécop. : 514 872-3409

Date d'endos. : 2013-03-15

Dossier # :1130577001



Dossier # : 1121175006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	-
Objet :	Autoriser un remboursement totalisant 263 546,63 \$, taxes incluses, afin de rembourser les arrondissements ayant effectué la collecte et le déchiquetage des branches avant l'entrée en vigueur de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Émondage Allard inc. (CE12 0969), et les arrondissements ayant effectué ces travaux en régie dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne.

Il est recommandé :

D'autoriser un remboursement totalisant 263 546,63 \$, taxes incluses, afin de rembourser les arrondissements ayant effectué la collecte et le déchiquetage des branches avant l'entrée en vigueur de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Émondage Allard inc. (CE12 0969), et les arrondissements ayant effectué ces travaux en régie, le tout selon les dispositions prévues au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2013-03-20 09:30

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur principal Concertation des arrondissements et ressources matérielles
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Administration-
Conc.Arr.R.M.

Dossier # :1121175006

IDENTIFICATION

Dossier # :1121175006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	-
Objet :	Autoriser un remboursement totalisant 263 546,63 \$, taxes incluses, afin de rembourser les arrondissements ayant effectué la collecte et le déchiquetage des branches avant l'entrée en vigueur de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Émondage Allard inc. (CE12 0969), et les arrondissements ayant effectué ces travaux en régie dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne.

CONTENU

CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville, le 19 juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a déjà décimé plus de 20 millions de frênes en Amérique du Nord.

Depuis le printemps dernier, afin de diminuer les risques de propagation de l'insecte sur le territoire canadien, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a inclus la totalité de l'île de Montréal aux régions réglementées en vertu de l'*Arrêté sur les lieux infestés par l'agrile du frêne*. Cet arrêté ministériel impose l'interdiction de déplacer le bois de chauffage de toutes les espèces d'arbres et produits provenant de frênes à l'extérieur de la région réglementée. Les produits réglementés pour l'agrile du frêne qui quittent une région réglementée doivent être accompagnés d'un certificat de déplacement délivré par l'ACIA.

Afin de réduire les risques de propagation, la Ville a décidé de ne plus inclure les branches d'arbres dans la collecte de résidus verts et de déchiqueter les branches de toutes les espèces selon les directives de l'ACIA.

L'inclusion de l'île de Montréal aux zones réglementées a eu des impacts importants sur les services de proximité offerts aux citoyens tels que la collecte des résidus verts et l'élagage des arbres. Afin de se conformer à ces exigences, les arrondissements ont dû s'assurer d'inclure dans leurs opérations de collecte une phase de neutralisation des produits réglementés leur permettant d'en disposer librement sans risques de s'exposer à des mesures d'application de la loi.

Étant donné les courts délais et le surplus de travail pour la mise en place des opérations par nos équipes internes, il a été convenu avec les arrondissements que la Ville centre

lancerait un appel d'offres centralisé pour la collecte et le déchetage des branches sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0120 6 février 2013 Autoriser une dépense de 319 676,49 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de collecte et de déchetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Émondage Allard inc. (CE12 0969).

CE12 0969 13 juin 2012 Conclure une entente-cadre avec Émondage Allard Inc. pour la fourniture du service de collecte et de déchetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, pour une période de 6 mois. Appel d'offres 12 -17174 (6 soum.) (Montant estimé : 139 858,47 \$)

CM12 0393 14 mai 2012 Offrir aux arrondissements, en vertu de l'Article 85 de la charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de la collecte et du déchetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants.

CE12 0555 18 avril 2012 D'adopter le Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015, de demander des crédits additionnels de 176 773,19 \$ en 2012 et de demander un ajustement de la base budgétaire de 226 725,63 \$ en 2013, de 230 260,14 \$ en 2014 et de 233 865,35 \$ en 2015.

DESCRIPTION

L'objectif de la collecte et du déchetage des branches provenant du domaine privé est de pouvoir répondre aux normes de l'ACIA, que ce soit réalisé par un contrat de la Ville centre ou en régie par les arrondissements.

Afin de se conformer aux directives et exigences de l'ACIA, il a été demandé à tous les arrondissements d'effectuer eux-mêmes la collecte et le déchetage des branches pendant la période transitoire avant l'octroi du contrat, soit du mois d'avril 2012 jusqu'au 18 juin 2012.

Avant la mise en place du contrat de la Ville centre, il a été demandé aux arrondissement s'ils voulaient ou non participer à cette offre de service. Sur les 19 arrondissements de la Ville, 3 arrondissements n'ont pas adhéré au contrat de la Ville centre et ont préféré faire ces travaux en régie. Le contrat de la Ville centre fut octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Émondage Allard Inc.

Lors de la présentation de ce projet aux membres du comité exécutif le 18 avril 2012, il a été convenu que la Ville centre compense financièrement tous les arrondissements pour la période transitoire avant l'entrée en vigueur du contrat de la Ville centre, soit du 1er avril 2012 au 18 juin 2012, et aussi les trois (3) arrondissements qui ont fait ces travaux en régie, et ce, au montant équivalent au prix unitaire/collecte d'Émondage Allard inc.

De par ce dossier, il s'agit d'autoriser le remboursement des 16 arrondissements participants au contrat de la Ville centre pour la période de transition. Les arrondissements qui feront l'objet de cette compensation sont :

Zone 1: Ahuntsic-Cartierville, L'Île-Bizard-Sainte-Genève, Saint-Laurent, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Zone 2 : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Outremont, Verdun, Ville-Marie

Zone 3 : Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La-Petite-Patrie, Saint-Léonard.

Il s'agit également d'autoriser le remboursement des 3 arrondissements non participants au contrat de la Ville centre pour la période de transition, et pour les collectes effectuées en régie du 18 juin 2012 au 30 novembre 2012. Les arrondissements qui feront l'objet de cette compensation sont :

Sud-Ouest, Lachine et Pierrefonds-Roxboro.

JUSTIFICATION

En adoptant une attitude proactive par des pratiques répondant aux normes de l'Agence, mais aussi visant à réduire les populations d'insectes sur son territoire, la Ville de Montréal a demandé aux arrondissements de commencer le service de collecte dès le mois d'avril 2012, avant l'attribution d'un contrat cadre de collecte et déchiquetage de branches sur l'ensemble de son territoire. L'octroi d'un contrat cadre de cette nature comporte des délais administratifs de sorte qu'il ne pouvait pas être octroyé avant le mois de juin 2012. La Ville centre s'est engagée auprès des arrondissements participants et non participants, lors de la présentation aux membres du comité exécutif le 18 avril 2012, de rembourser les collectes qu'ils effectueraient eux-mêmes en période transitoire ou en régie, au montant équivalent du contrat cadre de la Ville centre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville centre s'est engagée à rembourser les arrondissements pour la période transitoire et ceux ayant effectué les travaux en régie au montant équivalent de la soumission d'Émondage Allard inc., soit 23,17 \$/collecte plus taxes. Vous trouverez en pièces jointes le tableau indiquant le nombre de collectes à rembourser par arrondissement. Le remboursement sera assumé par le budget de la Ville centre. Les dispositions budgétaires relatives au remboursement sont précisées dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat d'Émondage Allard inc, ainsi que les collectes effectuées par les arrondissements permettent de réduire les pertes de la canopée sur le territoire de la Ville de Montréal et contribuera à diminuer les risques de nouveaux foyers d'infestation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de rembourser les arrondissements pour les collectes effectuées lors de la période transitoire et en régie contreviendrait à l'engagement de la Ville centre auprès de ceux-ci, qui fut présenté aux membres du comité exécutif le 18 avril 2012.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques et encadrements des transferts budgétaires de la Ville centre aux arrondissements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement (Jacques RIOUX)

Avis favorable :
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement (Gervais LEMAY)

Avis favorable :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pierre P BOUTIN)

Avis favorable :
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Jacques CHAN)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement (Gilles RAINVILLE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Administration-Conc.Arr.R.M.
(Sylvain LESSARD)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable :
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement (Alain DUFORT)

Avis favorable :
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement (Alex POLEVOY)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Christiane VIAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement (Isabelle CADRIN)

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement (Stephane P
PLANTE)

Avis favorable :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement (Claire VASSART)

Avis favorable :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement (Stephane
CHÉNIER)

Avis favorable :
Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Alain LEGAULT)

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Michel FACHINETTI)

Avis favorable :
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement (Ronald CYR)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement (Véronique DOUCET)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Pierre A. CHAPUIS)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Yves GRAVEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel MEUNIER

Ingénieur

Tél : 514 872-5640

Télécop. : 514 868-3692

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL

Chef de division

Tél : 514 872-8900

Télécop. : 514-868-3692

Date d'endos. : 2012-12-19

Dossier # :1121175006



Dossier # : 1130649001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affectation d'un surplus de 54 000 \$ en provenance du fond de stabilisation des redevances de la Commission des services électriques de Montréal vers ses dépenses d'exploitation, dans le cadre de la création d'un poste.

Il est recommandé:

d'autoriser l'affectation d'un surplus de 54 000\$ en provenance du fond de stabilisation des redevances de la Commission des services électriques de Montréal vers ses dépenses d'exploitation, dans le cadre de la création d'un poste, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2013-03-12 16:18

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # :1130649001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130649001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affectation d'un surplus de 54 000 \$ en provenance du fond de stabilisation des redevances de la Commission des services électriques de Montréal vers ses dépenses d'exploitation, dans le cadre de la création d'un poste.

CONTENU

CONTEXTE

Considérant les modifications importantes affectant les activités en ressources humaines et les nouvelles règles de conduite des marchés, nous avons analysé notre structure organisationnelle afin qu'elle soit plus à même de supporter ces impacts grandissant sur sa gestion interne.

La division Administration des ressources humaines et financières est sans contredit, celle qui en subit le plus d'effets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le Conseil d'administration de la CSEM, à sa séance, du 7 février 2013, a approuvé le dossier.

DESCRIPTION

Considérant le contexte décrit ci-haut et suite à l'analyse de notre structure organisationnelle, nous en sommes venus à la conclusion qu'il était nécessaire de scinder la division Administration des ressources humaines et financières en 2 divisions et de créer un poste additionnel de chef de division.

On retrouve en annexe l'ancien et le nouvel organigramme fonctionnel.

JUSTIFICATION

L'intensité des activités en ressources humaines telles que : les suites de la médiation préventive, la gestion du plan de relève et de recrutement (30% de départs à la retraite à venir), le programme de formation et d'apprentissage, tous essentiels au maintien de la qualité du service aux usagers, demande une surcharge de travail trop élevée pour un seul chef de division (ressources humaines et financières) en considérant que nous prévoyons également l'ajout de certaines activités.

Les règles de gestion des appels d'offres et de gestion de la construction exigent des contrôles plus sévères. Après analyse et afin d'assurer la rigueur souhaitée, il est recommandé de transférer les responsabilités de paiements de contrats et de facturation aux Ressources financières.

Il est évident que le fait d'avoir une seule division pour les activités de ressources humaines et celles des ressources financières a atteint ses limites et que la CSEM ne pourra faire face

à ses engagements actuels et futurs sans instituer les changements qui s'imposent.

Il est donc proposé de scinder les responsabilités du chef de division ressources humaines et financières en les répartissant au sein de deux nouvelles divisions. Une division serait dévolue à la gestion des ressources humaines et l'autre à celle des ressources financières.

C'est pourquoi nous demandons l'ajout d'un poste de chef de division.

Dotée d'une structure fonctionnelle qui fait état d'un ratio de 1 cadre/18 employés, la CSEM ne peut être taxée d'être « sur-administrée ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ajout du poste de chef de division sera financé en partie par l'abolition d'un poste d'agent administratif. Le montant résiduel soit 54 000\$ (incluant salaire et avantages sociaux) sera puisé, pour 2013, à même le surplus de la CSEM et demandé en budget additionnel pour 2014.

Nous croyons que cette dépense sera récupérée avec un contrôle accru sur les coûts et la facturation.

L'impact sur le budget de la Ville de Montréal en 2013 est nul car nous utiliserons le surplus de la Commission. L'impact pour les années suivantes est d'environ 5 400 \$ considérant que la part de la Ville sur les dépenses de la Commission est d'environ 10%

Provenance:

Rémunération 2105.0010000.100801.06819.51100.060030.9952 58 000 \$
Maladie courante 2105.0010000.100801.06819.51240.060030.9952 1 300 \$
Avantages sociaux 2105.0010000.100801.06819.52100.060030.9952 18 600 \$ Sous-total
77 900 \$

Surplus affecté-Stabilisation des taux de redevances 2105.0.0.0.32004 54 000 \$ TOTAL 131 900 \$

Imputation:

Imputation d'affectation: 2105.0012500.100818.41000.71120 54 000 \$

Rémunération 2105.0010000.100801.06819.51100.060020.9952 43 400 \$
Maladie Courante 2105.0010000.100801.06819.51240.060030.9952 2 300 \$
Avantages sociaux 2105.0010000.100801.06819.52100.060030.9952 32 200 \$ Sous-total
77 900 \$

Fonds réservés- Administration des ress.hum.et fin. - Rémunération
2105.0012500.100818.06819.51100.060020.9952 54 000 \$ TOTAL 131 900 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

Tél : 514 384-6840

Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514-384-6840

Télécop. : 514 384-7298

Date d'endos. : 2013-02-15

Dossier # :1130649001

CE : 30.007

2013/04/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1132735001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division art et culture
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au montant de 1 165 227 \$, à titre de contribution supplémentaire du Fonds des équipements culturels, pour les travaux de réaménagement de l'Édifice Guy-Gagnon, dans le cadre du projet du Centre de diffusion culturelle et École de cirque de Verdun

Il est recommandé:
De demander au Comité exécutif :

D'autoriser un virement budgétaire au montant de 1 165 227 \$ à titre de contribution supplémentaire du Fonds des équipements culturels, pour les travaux de réaménagement de l'Édifice Guy-Gagnon, dans le cadre du projet du Centre de diffusion culturelle et École de cirque de Verdun, conformément aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

Signé par Pierre P BOUTIN **Le** 2013-03-25 14:00

Signataire : Pierre P BOUTIN

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1132735001

IDENTIFICATION

Dossier # :1132735001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division art et culture
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au montant de 1 165 227 \$, à titre de contribution supplémentaire du Fonds des équipements culturels, pour les travaux de réaménagement de l'Édifice Guy-Gagnon, dans le cadre du projet du Centre de diffusion culturelle et École de cirque de Verdun

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

L'arrondissement souhaite la réalisation des travaux de réaménagement de l'Édifice Guy-Gagnon, situé au 5160- 5190, boulevard LaSalle (intersection Desmarchais) à Verdun. Cet ancien aréna sera réaménagé et agrandi pour accueillir un lieu de diffusion des arts de la scène et du cirque comprenant notamment une salle de spectacles de 440 places et une salle d'exposition dans le studio B. Les locaux utilisés actuellement par l'École de cirque de Verdun (Studio A) seront également réaménagés, le tout dans une vision intégrée des besoins énoncés des deux partenaires et en adéquation avec les orientations municipales. Le projet a pour but de créer dans ce secteur de l'arrondissement de Verdun un véritable Pôle des arts de la scène et du cirque.

Dès avril 2009 (voir décisions antérieures), le conseil d'arrondissement de Verdun reconnaissait l'Édifice Guy-Gagnon comme un équipement culturel dans le but d'en faire un lieu multidisciplinaire professionnel de création et de diffusion culturelle. Plusieurs étapes de planification ont suivi, notamment la préparation en septembre 2010 d'un programme fonctionnel et technique (PFT) par la firme *Girard Côté Bérubé Dion architectes* , puis la réalisation en avril 2011 d'une étude complémentaire par la firme *Lapointe Magne et associés, architectes et urbanistes*.

Suite à un concours d'architecture public tenu en deux étapes à l'automne 2011 et en janvier 2012, la firme professionnelle lauréate du concours, *Les architectes FABG* , a été mandatée pour la préparation des plans et devis en architecture et la surveillance des travaux. Elle continue d'agir depuis à titre de coordonnatrice du projet. L'équipe de professionnels est de plus composée d'ingénieurs en mécanique-électricité (Les consultants SM inc.), en génie structural du bâtiment (SNC-Lavalin inc.), acousticiens (Octave acoustique) et de scénographes (Go Multimédia). Leurs services ont été retenus suite à des appels d'offres distincts.

Les plans et devis pour la partie de l'Édifice Guy-Gagnon comportant présentement le Studio B ont été progressivement élaborés par les professionnels du projet à partir du mois de février 2012. Puis,

le 19 juin 2012, avait lieu l'annonce officielle de la contribution du ministère de la Culture, de la Condition féminine et des Communications au financement du projet de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon. Ainsi, le ministère a annoncé sa contribution financière au projet pour un montant de 3 369 400 \$ sur le projet dont le coût prévu s'élève à 3 964 000 \$. Le montage financier prévoit une contribution de 294 600 \$ de l'arrondissement et le solde par l'École de cirque de Verdun. Le projet de Pôle des arts de la scène et du cirque à Verdun prenait officiellement forme et incluait désormais l'autre partie de l'Édifice Guy-Gagnon où se trouve présentement le Studio A correspondant aux locaux de l'École de cirque de Verdun. Les professionnels du projet ont donc inclus le réaménagement de cette seconde partie de l'immeuble dans leurs mandats en cours de réalisation. Ainsi, tous les éléments nécessaires à la planification d'un projet de calibre professionnel qualité, tant sur le plan architectural que scénographiques étaient enfin réunis..

Les plans et devis ont été complétés à l'été 2012 et un appel d'offres public pour la réalisation des travaux a été lancé le 13 septembre 2012. L'ouverture publique des cinq (5) soumissions reçues a eu lieu le 23 octobre 2012. Toutes les soumissions, déclarées conformes après analyse, étaient supérieures aux dernières estimations budgétaires. Des séances de travail avec le plus bas soumissionnaire conforme ont donc eu lieu à la fin octobre et jusqu'à la mi-novembre 2012 afin de revoir la portée de certains travaux et proposer des modifications visant à diminuer le montant total du coût des travaux, sans cependant altérer la qualité d'ensemble ou la performance du Centre de diffusion culturelle et de l'École de cirque de Verdun.

Le prix total de la soumission avant taxes peut être diminué de 947 599,00 \$ avant taxes (1 089 503,10\$ taxes incluses) par la production d'un avenant de modification en utilisant les crédits détaillés soumis par Entreprise de construction TEQ inc.

Décisions antérieures :

CA12 210142 - 3 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels en génie du bâtiment : mécanique et électrique, à la firme Les consultants SM inc., pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance en continu des travaux pour le projet d'agrandissement et de réaménagement - centre de diffusion culturelle, Édifice Guy-Gagnon, Studio B, pour une somme maximale de 134 290,80 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public S12-002 (9 soumissionnaires) et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 51 380,32 \$.

CA12 210143 - 3 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels en génie structural, à la firme SNC-Lavalin Inc., pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance en continu des travaux pour le projet d'agrandissement et de réaménagement - Centre de diffusion culturelle, Édifice Guy-Gagnon, Studio B, pour une somme maximale de 120 493,80 \$, toutes taxes incluses - appel d'offres public 312-003 (5 soumissionnaires) et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 46 101,52 \$.

CA12 210127 - 3 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Octave acoustique inc., pour l'acoustique du projet de Centre de diffusion culturelle de Verdun - Réaménagement et agrandissement du Studio B de l'Édifice Guy-Gagnon , pour un montant de 51 738,75 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation C12-002 (1 soumissionnaire) et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 19 795,50 \$.

CA12 210078 - 6 mars 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Go Multimédia, pour la scénographie du projet de Centre de diffusion culturelle de Verdun - réaménagement et agrandissement du Studio B- Édifice Guy-Gagnon, pour un montant de 80 482,50 \$, toutes taxes incluses - appel d'offres sur invitation C12-003 (2 soumissionnaires).

CA12 21 210012 - 7 février 2012 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture à la firme le Architectes FABG, lauréate de la seconde étape du concours d'architecture du projet de lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon, pour la préparation des plans et devis ainsi

que pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 432 022,40 \$, toutes taxes incluses. Appel de candidatures S11-028 - 4 finalistes - approuver un projet de convention à cette fin.

CA11 210530 - 17 novembre 2011 - Octroyer quatre contrats de services professionnels aux firmes Les Architectes FABG, Saucier + Perrotte Architectes, Manon Asselin Architecte et Jodoin Lamarre Pratte Architectes en consortium ainsi que Dan S. Hanganu Architectes, finalistes de la première étape du concours d'architecture dans le cadre du projet de lieu de diffusion culturelle et de réaménagement des locaux de l'école de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon - dépenses totale 227 850 \$ - appel de candidature S11-028 (10 candidatures).

CA12 210402 - 2 octobre 2012 - Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun, relativement à l'exécution et au remboursement des travaux de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun, dans l'Édifice Guy-Gagnon.

CA12 210403 - 2 octobre 2012 - Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun pour une durée de trente (30) ans, en vigueur à compter de mai 2013.

CA11 210455 - 4 octobre 2011 - Approuver le règlement et le programme du concours d'architecture en deux étapes, pour le projet de lieu de diffusion culturelle de l'arrondissement et le réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon.

CA11 210358 - 18 août 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Amiot Bergeron Architectes - Louise Amiot, architecte, pour la préparation et la conduite du concours d'architecture pour le projet de lieu de diffusion culturel dans l'Édifice Guy-Gagnon, pour une somme maximale de 45 342,15 \$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation C11-018 - 1 soumissionnaire, et approuver un projet de convention à cette fin.

CA09 210110 - 7 avril 2009 - Reconnaître l'édifice sis au 5160 et 5190, boulevard LaSalle, en l'arrondissement de Verdun (connu sous le nom de l'Aréna Guy-Gagnon), comme équipement culturel dans le but d'en faire un lieu multidisciplinaire professionnel de création et de diffusion culturelles.

Accessibilité universelle :

Considérant que l'Arrondissement de Verdun a déjà confirmé son engagement à poursuivre les efforts afin que l'ensemble de la population puisse profiter pleinement d'une ville de plus en plus accessible, son conseil d'arrondissement a résolu le 6 septembre 2011 d'adhérer à la Politique d'accessibilité universelle telle que formulée par la Ville de Montréal. Dans le cadre du projet du centre de diffusion culturelle et de l'École de cirque de Verdun, le concept d'accessibilité universelle a donc été pris en compte dans la conception de l'immeuble et de son site dès l'étape de la préparation des plans et devis par les professionnels du projet.

L'accès à l'immeuble se fera donc de plein pied depuis le nouvel axe piétonnier créé depuis le boulevard Lasalle et des espaces de stationnement pour personnes à mobilité réduite seront également aménagés à proximité des entrées principales de l'immeuble, toutes munies d'ouvrages portes automatiques. Une attention particulière a été portée à l'aménagement des espaces intérieurs de l'immeuble afin d'y créer un parcours sans obstacle de même qu'à la configuration du mobilier intégré. Une salle de toilette universelle distincte sera aménagée à proximité de la salle de spectacles et les autres salles de toilettes seront dotées de seuils de portes et d'équipements accessibles.

Un système d'aide à l'audition est prévu pour la salle de spectacle. Un professionnel en acoustique a fait partie de la conception du projet dès le début afin de réduire au maximum les irritants et donner à la salle la meilleure acoustique possible. De plus, des places réservées pour fauteuils roulants sont

prévues dans la salle de même que des fauteuils plus larges que les autres. Une loge amovible sera aménagée pour accueillir les artistes qui ne seraient pas en mesure d'accéder à l'étage, et un emplacement a dès lors été désigné pour l'ajout éventuel d'un ascenseur. L'implantation d'un système visuel d'alarme- incendie et d'une signalisation intérieure adaptée est également prévue au projet.

Enfin, le personnel du nouveau centre de diffusion culturelle sera formé pour répondre aux besoins des différentes clientèles du lieu de diffusion culturelle, plus spécialement celles présentant des besoins particuliers en matière d'accessibilité universelle.

Justification :

APPEL D'OFFRES PUBLIC S12-013 : TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE GUY-GAGNON (Centre de diffusion culturelle et École de Verdun)

Date de lancement : le jeudi 13 septembre 2012.

Date d'ouverture : le mardi 23 octobre 2012

Sept (7) entrepreneurs se sont procurés les documents d'appel d'offres sur SEAO, le Service Électronique d'Appel d'Offres, en plus de sous-traitants.

Cinq (5) entrepreneurs généraux ont déposé une soumission:

TABLEAU DES SOUMISSIONS REÇUES:

Soumissionnaire	Total (montant forfaitaire taxes incluses)	Conforme Voir pièces jointes
1. Entreprise de construction TEQ inc.	15 520 245,00\$*	oui
2. Cosoltec inc.	16 636 381,23\$	oui
3. Entrepreneur général Lambda inc. / Catalogna& frères Ltée	16 935 937,77\$	oui
4. Magil construction corporation	17 231 878,00\$	oui
5. Les entreprises QMD inc.	17 439 637,95\$	oui

La dernière estimation réalisée par les professionnels du projet, *Les architectes FABG*, établissait en date du **22 octobre 2012** les coûts des travaux à **11 412 623,98\$** plus taxes, soit **13 121 664,42\$** taxes incluses. Les contingences ne sont pas incluses dans cette estimation.

L'écart est donc de **2 398 580,58 \$** taxes incluses (environ **18,3%**) entre la plus basse soumission conforme reçue et la dernière estimation des coûts des travaux réalisée par les professionnels peu avant l'ouverture publique des soumissions le 23 octobre 2012, ceci sans compter le montant des contingences à ajouter au contrat. Les professionnels du projet, les architectes FABG, ont procédé à l'analyse des soumissions reçues le 26 octobre 2013, afin notamment d'expliquer les écarts entre la plus basse soumission conforme et leur dernière estimation en date du 22 octobre 2012. Il ressort de cette analyse, que les écarts sont principalement reliés à l'aménagement du site et aux travaux de démolition, aux travaux électriques et surtout, aux travaux de béton, attribuable à la technique de pieux spéciaux préconisée pour le type de sol où l'Immeuble est implanté.

La soumission de **Entreprise de construction TEQ inc .** au montant de **15 520 245,30\$** taxes incluses est recommandée, cette dernière étant la plus basse conforme.
 A ce montant, on doit ajouter des contingences de 800 000,00\$ plus taxes, soit **919 800,00\$** taxes incluses, ce qui porte le montant du contrat à **16 440 045,30\$** toutes taxes incluses.

*Note: Le montant exact de la soumission d'Entreprise de construction TEQ a été arrondi à 15 520 245,00 \$ (zéro cents), cependant le chiffre exact devrait se lire 15 520 245,30 \$ (trente cents) s'il n'avait pas été arrondi. C'est ce dernier montant (avec cents) que nous indiquons dans le présent sommaire décisionnel.

Aspects financiers:

	ESTIMÉ	SOUSSION	ADDENDA	COÛTS REVISÉS	ADMISSIBLE AU PROGRAMME
Travaux	11 412 623,98	13 498 800,00	(947 599,00)	12 551 201,00	6 205 313,77
Contingences				800 000,00	264 000,00
Sous- Total	11 412 623,98	13 498 800,00	(947 599,00)	13 351 201,00	6 469 313,77
TPS	570 631,20	674 940,00	(47 379,95)	667 560,05	323 465,69
TVQ	1 138 409,24	1 346 505,30	(94 523,00)	1 331 782,30	645 314,05
Total contrat	13 121 664,42	15 520 245,30	(1 089 501,95)	15 350 543,35	7 438 093,51
Incidents				68 985,00	
Dépense	13 121 664,42	15 520 245,30	(1 089 501,95)	15 419 528,35	7 438 093,51
Total net	12 551 033,22	14 845 305,30	(1 042 122,00)	14 748 968,30	7 114 627,82

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy RAYMOND

C/d cult.<<arr.>60000>>

Tél : 514-765-7154

Télécop. : 765-7263

Dossier # :1132735001

IDENTIFICATION

Dossier # :1132735001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division art et culture
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire additionnel au montant de 1 165 227 \$ (NET) de l'enveloppe de la Direction de la culture et du patrimoine en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement de Verdun pour le projet de lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon.

CONTENU

CONTEXTE

Le Diagnostic du réseau municipal Accès Culture précise que l'arrondissement de Verdun présente actuellement une offre culturelle en-deçà de la moyenne montréalaise en ce qui concerne les arts de la scène. En effet, bien qu'il y ait une participation de la clientèle aux activités de diffusion culturelle, Verdun compte parmi les trois seuls arrondissements à ne pas avoir de salle de spectacles de niveau professionnel et parmi les six n'ayant pas de salle d'exposition professionnelle.

L'arrondissement de Verdun profite de l'opportunité offerte par l'occupation culturelle de l'Édifice Guy-Gagnon en bordure du fleuve et vise la création d'un pôle des arts de la scène par le regroupement de deux entités : un lieu de diffusion culturelle géré par l'arrondissement et les installations de l'École de cirque de Verdun. Souhaitant profiter des liens avec le milieu du cirque, le projet proposé confère à la salle de spectacles une signature circassienne dont la programmation mettrait en relief cette discipline artistique.

Une demande d'aide financière auprès du Forum des équipements a été envoyée le 13 septembre 2010. Le 14 avril 2011, le Forum des équipements culturels a recommandé de soutenir le projet de lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon avec un montant de 7 391 000 \$ (représentant 60 % du coût total estimé) à même le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux. L'autorisation du virement budgétaire de 7 391 000 \$ de l'enveloppe de la Direction de la culture et du patrimoine en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement de Verdun pour le projet de lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal à la séance du 17 août 2011.

Considérant que le montant du plus bas soumissionnaire ayant répondu à l'appel d'offres pour l'aménagement du centre de diffusion culturelle dans l'édifice Guy-Gagnon (S12-013) est plus élevé que la prévision budgétaire présentée en août 2011, le Forum des équipements culturels recommande l'octroi d'un montant supplémentaire de 1 165 227 \$ à même le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal. La présente demande porte sur l'autorisation d'un virement budgétaire d'un

montant de 1 165 277 \$ de l'enveloppe de la Direction de la culture et du patrimoine en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement de Verdun pour le projet de lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 210350 - 11 septembre 2012 - Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à tenir un concours par invitation pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public au Centre de diffusion culturelle et École de cirque de Verdun (Édifice Guy-Gagnon).

CA11 210477 - 21 octobre 2011 - Abroger la résolution CA11 210455 et approuver le règlement et le programme sommaire du concours d'architecture en deux étapes pour le projet de lieu de diffusion culturelle de l'arrondissement et le réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun, dans l'Édifice Guy-Gagnon, tels que modifiés par le contentieux et tels que joints au dossier addenda.

CE11 1321- 17 août 2011- Autoriser un virement budgétaire au montant de 7 391 000 \$ de l'enveloppe de la Direction de la culture et du patrimoine en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement de Verdun pour le projet de Lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon.

CA10 210366 - 7 septembre 2010 - Confirmer l'engagement de l'arrondissement de Verdun visant à fournir les crédits requis, pour l'aménagement et l'exploitation d'une salle de spectacle au Studio B de l'Édifice Guy-Gagnon et autoriser le dépôt du Programme fonctionnel et technique d'un lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon et la demande de financement auprès de la Ville de Montréal et du Forum des équipements culturels municipaux à cette fin. Autoriser la Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, madame Diane Vallée, à déposer le Programme fonctionnel et technique du projet de développement d'un lieu de diffusion culturel dans le Studio B à Verdun.

DESCRIPTION

Le projet de lieu de diffusion culturelle prévoit une salle de spectacle de calibre professionnel offrant 440 places (dont 368 sièges fixes et 72 amovibles) avec une cage de scène de 14 m de hauteur pour les performances de cirque, une salle d'exposition de 120 m², une salle de médiation de 100 m², les espaces publics d'accueil, des espaces administratifs et de support correspondants. Quant à l'École de cirque, elle comprend un espace d'entraînement rénové de 800 m², des studios, des vestiaires, les espaces d'accueil, administratifs et de soutien.

L'étude complémentaire présente un partage de certains espaces communs des deux entités tels que le quai de livraison, une salle de réunion selon les dispositions des espaces administratifs, le stationnement et l'aménagement paysager de mise en valeur du projet et marquant l'accessibilité du site.

Pour chacune des entités, il est prévu des équipements spécialisés de haute qualité (matériel de son, éclairage, tapis de danse et d'entraînement, gradins amovibles, mobilier d'exposition, etc.). Les coûts estimés de l'ensemble de l'aménagement paysager et du stationnement qui desservent les deux entités sont intégrés dans l'estimé du lieu de diffusion.

Une demande d'aide financière auprès du Forum des équipements a été envoyée le 13 septembre 2010. Le 14 avril 2011, le Forum des équipements culturels a recommandé de soutenir le projet de lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon avec un montant maximum de 7 391 000 \$ (représentant 60 % du coût total estimé) à même le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux. L'autorisation d'un virement budgétaire

du montant maximum de l'enveloppe de la Direction de la culture et du patrimoine en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement de Verdun pour le projet de lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal à la séance du 17 août 2011.

Considérant que le montant du plus bas soumissionnaire à l'appel d'offre S12-013 (voir détails dans le GDD 1121357005) pour l'aménagement du centre de diffusion culturelle dans l'édifice Guy-Gagnon est plus élevé que la prévision présentée en août 2011, le Forum des équipements culturels recommande d'accorder un montant supplémentaire de 1 165 227 \$ à même le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal.

La présente demande porte sur l'autorisation d'un virement budgétaire d'un montant supplémentaire de 1 165 227 \$ de l'enveloppe de la Direction de la culture et du patrimoine en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement de Verdun pour le projet de lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon.

JUSTIFICATION

Le budget additionnel provient du Programme triennal d'immobilisations de la Direction de la culture et du patrimoine

Sous-projet Investi: 1336300 004 - Hôtel de ville - Façade sud
 Projet Investi: 36300 - Mise en valeur des immeubles municipaux
 Requérant : Direction de la culture et du patrimoine

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Coût net	Admissible au programme de soutien
Coûts estimés	15 225 579,22 \$	7 391 000 \$
Coûts selon appel d'offres	17 578 762,71 \$	8 556 227 \$
Écart	2 353 183,49 \$	1 165 227 \$

Le virement additionnel de 1 165 227 \$ sera réparti comme suit :

Provenance :

Direction de la culture et du patrimoine

Hôtel de ville - façade sud - mise en valeur des immeubles municipaux

Projet	Sous-projet	Budget 2013
36300	1336300 004	1 165 227 \$

Imputation

Arrondissement de Verdun

Projet	Sous-projet	Budget 2013
44512 - Lieu de diffusion culturelle-Édifice Guy Gagnon	1144512003 - Salle de spectacles - Travaux	1 165 227 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les études présentent finalement une vision intégrée des besoins énoncés des deux partenaires, en adéquation avec les orientations municipales. Aussi, tous les éléments nécessaires à la planification d'un projet de qualité, tant sur le plan architectural qu'environnemental et aussi en termes de qualité d'équipement de calibre professionnel, sont identifiés avec réalisme.

À l'échelle de Montréal, le choix de positionner ce lieu culturel en bordure de l'eau, enrichit d'une façon unique la vie urbaine par sa proximité au fleuve et participe à une véritable mise en valeur du patrimoine paysager.

La construction du lieu de diffusion culturelle avec l'École de cirque de Verdun constitue donc une occasion privilégiée pour l'arrondissement de doter le quartier d'un équipement de diffusion culturelle de qualité respectant les critères de professionnalisme en vigueur en lien avec le Diagnostic. La cohabitation de ces deux organisations culturelles créera une synergie propice au développement d'activités artistiques de qualité.

Concernant les travaux de réaménagement pour l'École de cirque, il est prévu que l'arrondissement de Verdun contribuera pour un montant de 294 600 \$ taxes incluses.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Après confirmation du financement, les délais de réalisation se présentent comme suit en considérant que les travaux peuvent se faire selon différents scénarios de chevauchement ou non :

1	Décision du conseil: séance régulière		09 avril 2013
2	Octroi du contrat: autorisation début travaux		
3	Aménagement du chantier		
15	Début des travaux (1ère pelletée de terre)		mai 2013
	Travaux		
4	Fin des travaux (partie de l'École de cirque de Verdun)		vers novembre 2013
5	Fin des travaux (ensemble de l'intérieur de l'immeuble et aménagement extérieur)		mai 2014
6	installation scénographie (3 mois)		juin à août 2014
7	aménagement et mise en service (1 mois)		septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Sophie CHARLEBOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Danielle BARABÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Isabelle DUMAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy RAYMOND

Chef division arts et culture

Tél : 765-7154

Télécop. : 765-7263

ENDOSSÉ PAR

Louise HÉBERT

Directrice du bureau d'arrondissement et
secrétaire du conseil d'arrondissement

Tél : 514 765-7015

Télécop. : 514 765-7263

Date d'endos. : 2013-03-13

Dossier # :1132735001

CE : 50.001

2013/04/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131041008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 18 au 22 mars 2013

Il est recommandé :
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 18 au 22 mars 2013.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-03-26 10:39

Signataire : Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1131041008

IDENTIFICATION

Dossier # :1131041008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 18 au 22 mars 2013

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AUCUNE

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **18 au 22 mars 2013** fait état de **14** lancements

d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina CHRYSAGIS

Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

Tél : 514 872-4793

Télécop. : 514 872-1973

ENDOSSÉ PAR

Danielle JIONA

Coordonnatrice - processus décisionnel

Tél : 514-872-2331

Télécop. : 514 872-1973

Date d'endos. : 2013-03-25

Dossier # :1131041008